

# Plan Climat Air Énergie Territorial

Tome 3.1 – Programme  
d'actions actualisé

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)



BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX  
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL  
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLÉUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN  
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS  
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

## Les 46 fiches actions du PCAET de Saint Briec Armor Agglomération

### Rappel des orientations et nombre d'actions affectées

1	Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques	27 actions
2	L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives	18 actions
3	Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire	7 actions
4	Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique	13 actions
5	L'exemplarité des collectivités	16 actions
6	L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	27 actions

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires
1	Habitat	1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat	SBAA	Etat, communes, personnes publiques associées, l'ensemble des partenaires liés à l'habitat ...
2	Habitat	1 / 6	Poursuivre et amplifier le conseil et l'accompagnement des habitants sur la rénovation énergétique, avec un renforcement vers les ménages modestes	SBAA/ALEC	ALEC, ADIL, CAUE, ANAH, CMA, ADEME, Région...
3	Habitat	1 / 2 / 6	Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier pour la rénovation énergétique de l'habitat	SBAA/ALEC	CMA, CCL, FFB, CAPEB, Ordre des architectes, CAUE, ..
4	Aménagement	1 / 4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	SBAA / Communes	État, Adeupa, SMBSB
5	Déplacements	1	Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains	SBAA	Etat, Région, Département, communes, associations
6	Déplacements	1 / 2 / 5	Encourager la décarbonation des transports	SBAA/SDE	CCI, BAT, SEM 22
7	Activités économiques	2 / 6	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et les bâtiments durables	SBAA	Région Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Établissements d'enseignement supérieur INNOZH, Entreprises et Fédérations, Communes
8	Activités économiques	2 / 6	Accompagner le changement de pratiques du monde économique et l'innovation des entreprises	SBAA	CMA, CCI, Région, INNOZH, ADEME
9	Activités économiques	1 / 2 / 4 / 6	Gérer durablement et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques	SBAA	Communes, propriétaires fonciers, entreprises et leurs groupements, acteurs économiques
10	Activités économiques	2 / 6	Faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire	SBAA	Région Bretagne, ADEME, associations
11	Activités économiques / Sensibilisation	2 / 6	Sensibiliser et mobiliser le secteur du tourisme aux enjeux climat air énergie	SBAA, Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc	Offices de tourisme du territoire, Tourisme Bretagne, Fédération des offices de tourisme de Bretagne, CCI, Région

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires
12	Activités économiques	2 / 4 / 6	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	SBAA/CRAB/SMBSB/	Agence de l'Eau Loire Bretagne , Conseil départemental des Côtes d'Armor, partenaires du PLAV, Région Bretagne, organisations agricoles
13	Activités économiques	2 / 3 / 4 / 6	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	SBAA et membres de la SCIC	Autres collectivités, CRAB
14	Activités économiques	2 / 4 / 6	Co-construire un projet alimentaire territorial durable	SBAA	DRAAF, ADEME, CIVAM, Chambres consulaires, Agriculteurs et leurs organisations, associations, Syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc
15	Activités économiques	1 / 2 / 4	Créer une réserve foncière agricole	SBAA	Région Bretagne, CRAB, SMBSB
16	Activités économiques	2 / 4 / 6	Animer un marché local de la compensation Carbone	SBAA	CRAB, SMBSB, AELB, Conseil régional, Conseil départemental, Innoval, CERFRANCE
17	EnR	1 / 3 / 5	Réaliser un schéma directeur des énergies	SBAA	Communes, EPCI voisins, SDE22, Concessionnaires, DDTM22
18	EnR	3	Faciliter le développement de toutes les Energies renouvelables	SBAA / SDE	ALEC, ADEME, Région, Département, SDAEP...
19	EnR	2 / 3 / 4 / 6	Poursuivre le développement de la filière bois-énergie	SBAA	Agriculteurs locaux, CRAB, ONF, communes, ALEC/ Département
20	EnR	3 / 6	Soutenir le développement des énergies citoyennes	SBAA/ALEC	Région, BreizhAlec/Taranis, Communes, SDE, développeurs privés, collectifs citoyens
21	EnR	2 / 3 / 5	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	Kerval	SBAA, industriels du territoire

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires
22	Déchets	2 / 6	Créer une recyclerie à l'est du territoire	SBAA	Kerval, associations, prestataires, éco-organismes
23	Déchets	6	Déployer le tri à la source des biodéchets	SBAA	Kerval
24	Déchets	1 / 6	Élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	SBAA	Kerval, ADEME, Conseil Régional, Eco-organismes, Office de Tourisme
25	Adaptation	1 / 4 / 6	Réaliser un diagnostic des vulnérabilités et mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique	SBAA	Etat, communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, chambres consulaires, l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiés
26	Adaptation	1 / 4	Adapter les stratégies de prévention et gestion des risques inondation et des risques littoraux au regard du changement climatique	SBAA	Etat, communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, chambres consulaires, l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiés
27	Adaptation	1 / 4 / 6	Prévenir et gérer les événements extrêmes liés au changement climatique	SBAA	Etat, communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, chambres consulaires, l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiés
28	Adaptation	1 / 4 / 5	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	SBAA	Collectivités , Etat, CAUE, ADAC, ABF, Aménageurs, constructeurs, entreprises du BTP, associations environnementales...

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires
29	Adaptation	1 / 4 / 6	Renforcer les co-bénéfices climat-biodiversité en lien avec le projet d'atlas de la biodiversité intercommunal	SBAA	Communes, associations naturalistes, ONF, OFB, Région, Agence Bretonne Biodiversité, chambre d'agriculture...
30	Interne - sensibilisation	5 / 6	Une administration engagée en faveur des problématiques Climat Air Energie	SBAA	Communes de l'Agglomération (en particulier villes de Saint-Brieuc et de Ploufragan pour les services mutualisés), CNFPT
31	Interne – organisation	1 / 5	Avoir une lecture Climat Air Energie des projets communautaires	SBAA	
32	Interne - organisation	1 / 2 / 5	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	SBAA	RGO (Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable)
33	Interne – organisation	1 / 2 / 5	Réduire l'empreinte environnementale du numérique	SBAA	
34	Interne – Déplacements	1 / 2 / 5	Mettre en place une stratégie interne sur les déplacements des agents	SBAA	BAT
35	Interne – patrimoine	5	Optimiser l'éclairage public et développer la trame noire	SDE / SBAA / Communes	ALEC, associations naturalistes
36	Interne – patrimoine	1 / 5	Poursuivre les actions d'optimisation énergétique des bâtis publics et formaliser des stratégies patrimoniales	SBAA / Communes	ALEC, SDE22, Fournisseurs d'eau ou d'énergie, Gestionnaire des réseaux de distribution
37	Interne – Eau	1 / 5	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques	SBAA	AELB
38	Interne – Eau	1 / 5	Optimiser la performance énergétique des systèmes d'assainissement	SBAA	AELB
39	Interne – Sensibilisation	5 / 6	Élaborer un plan transversal de communication sur les enjeux climat air énergie environnement	SBAA	Communes, réseau partenaires PCAET
40	Interne – Sensibilisation	1 / 5	Impliquer et former les agents et les élus autour des enjeux climat-air-énergie	SBAA	CNFPT, ALEC, associations locales

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires
41	Sensibilisation	1 / 3 / 6	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants, les jeunes et les enfants	SBAA / ALEC	Communes, Etablissements scolaires, Associations, conseil de développement
42	Sensibilisation / Eau	1 / 6	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau	SBAA	
43	Sensibilisation / Air	1 / 6	Informersur la qualité de l'air extérieure et intérieure en lien avec la santé	SBAA / AirBreizh / Capt'Air	Communes, Etat, Région
44	Air	1 / 6	Mettre en place le Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air	SBAA	Communes, Etat, Air Breizh
45	Participation	6	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	SBAA	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir
46	Participation	5 / 6	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes	SBAA	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir

N°	Nom Action		
1	<b>Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH32)</b>		
<b>Orientation</b>	1	<b>Thématique</b>	Habitat
<b>Contexte</b>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé, le 09 février 2017, une démarche d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de couvrir l'intégralité de son territoire pour la période 2019-2024 en cohérence avec le Projet de Territoire, le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Climat Air Energie Territorial.</p>			
<p>Ce PLH concerne toutes les composantes de l'habitat : le logement public comme privé, le logement en location comme en accession, la construction neuve comme le traitement du parc existant, le logement comme les structures d'hébergement, les réponses aux besoins des habitants et de leur logement.</p>			
<p>Le 1<sup>er</sup> arrêt du PLH a eu lieu le 20 décembre 2018, il sera adopté à la fin du premier semestre 2019. le second arrêt, après avis des communes et du PETR de Saint Brieuc a eu lieu le 21 mars 2019. Enfin, après avis favorable du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) et de l'Etat , le PLH a été arrêté définitivement au conseil d'Agglomération du 11 juillet 2019.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<p>Objectifs croisés PLH/PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement</li> <li>- Améliorer la qualité du parc existant pour maintenir son attractivité</li> <li>- Diminuer l'étalement urbain en favorisant la lutte contre la vacance ou les transformations d'usage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de logements rénovés et réhabilités sur le territoire</li> <li>- Revitalisation des centres bourgs et du centre ville</li> <li>- Réduction des consommations d'énergie et des GES</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>- Diminution de la consommation du foncier, notamment agricole</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Quatre orientations ont été retenues pour le PLH 32 :</p>			
<p>1/ Affirmer la gouvernance du PLH a 32</p>			
<p>2/ Contribuer a l'équilibre territorial au sein de l'agglomération</p>			
<p>3/ Satisfaire les besoins en logements et favoriser les parcours résidentiels</p>			
<p>4/ Répondre aux besoins spécifiques</p>			
<p>L'axe 2 traite de la question du foncier et du renouvellement urbain (densification, dents creuses, vacance,...) Le scénario retenu, appelé « volontariste maîtrisé » réduit les constructions en extension urbaine. En effet, sur un objectif de production de 850 logements par an, la répartition se fera de la manière suivante : 61% par extension urbaine, 33% par construction dans le tissu urbain et 6% de transformation urbaine et de remise sur le marché de logements vacants.</p>			
<p>L'axe 3 précise, en lien avec les objectifs fixés par le PCAET, les ambitions en termes de rénovation thermique et de construction exemplaire et innovante. On peut détailler ici 2 actions :</p>			
<p>Action 3.3 Rénover le parc privé : Rénov'action</p>			
<p>Notamment :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure 1 : l'amélioration des logements, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG précarité logement) Objectif quantitatif : 1 900 logements à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure 2 : l'amélioration du parc de logements du centre-ville de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat privé Renouvellement Urbain). Objectif quantitatif : 350 logements à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024)</li> </ul>			

- Mesure 3 : l'amélioration des parties communes et des équipements dans les copropriétés dégradées de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'OPAH Copros. Objectif quantitatif : 600 lots d'habitation à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024)

Mesure 4 : l'amélioration des logements, hors dispositif soutenu par l'ANAH (2014-2019)

Mesure 5 : l'auto-réhabilitation accompagnée

Mesure 6 : le Service Local d'Information pour la maîtrise des Énergies (SLIME)

#### Action 3.4 Rénover le parc public

Avec l'objectif de soutenir la réhabilitation du parc public social existant, notamment en améliorant les performances thermiques.

Il est à noter que toutes les actions et mesures du PLH sont cotées de 1 à 3 en fonction des impacts Climat Air Énergie, comme dans le PCAET, afin d'illustrer graphiquement les liens forts entre le PCAET et le PLH et surtout, évaluer par un référentiel commun la contribution du PLH à l'atteinte des objectifs du PCAET.

Les objectifs de rénovation sont fixés dans le PLH puis déclinés dans le guide des aides habitat actualisé tous les ans. Ce document, à partir du cadre donné par le projet de territoire, les orientations et le programme d'actions du PLH32, le PCAET et les travaux de l'observatoire..... regroupe et détaille tous les dispositifs opérationnels et thématiques du PLH (montants des aides, conditions d'attributions, critères spécifiques...). Il touche notamment le financement du logement social, l'amélioration de l'habitat privé, l'accession à la propriété et la politique foncière habitat.

Sur la durée du PLH, il est prévu de réhabiliter sur le plan énergétique 4 500 logements privés et 300 logements publics.

Parmi les points importants et à soulever figurent un renforcement de l'éco conditionnalité des aides aux travaux dans l'habitat existant, l'encouragement du recours aux énergies renouvelables, un accompagnement nouveau des bailleurs sociaux afin de réhabiliter lourdement leur parc, à avoir recours aux acquisitions-améliorations et une modularité des aides de SBAA selon si le projet est en dehors ou en dedans de l'enveloppe urbaine

Parallèlement, la révision du PLH a été lancée en 2023 pour un arrêt prévu en 2025.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Etat, communes, personnes publiques associées (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement ...), l'ensemble des partenaires liés à l'habitat et autres
<b>Calendrier</b>	juin 2019 : Adoption du PLH, puis mise en oeuvre 2023 : lancement révision 2025 : adoption nouveau PLH
<b>Budget</b>	10,7 M€ de dépenses d'investissement pour les actions 3.3 et 3.4 et 0,6 M€ en fonctionnement pour 3.3
<b>Financement possible</b>	Région : Soutien de l'innovation en matière de matériaux et de technologies dans le cadre du Plan bâtiment durable (appel à projets bâtiment performants)

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de logements économes réhabilités
- L'évolution de la consommation énergétique du parc de logement
- L'évolution des émissions de GES et des polluants atmosphériques du parc de logement

N°	Nom Action		
2	<b>Poursuivre et amplifier le conseil et l'accompagnement des habitants sur la rénovation énergétique, avec un renforcement vers les ménages modestes</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 6	<b>Thématique</b>	Habitat
<b>Contexte</b>			
<p>Le secteur résidentiel représente 37% des consommations énergétiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, soit le secteur le plus important avec 41% du parc de logement en classe énergétique E, F et G.</p> <p>La ligne directrice en matière de logement est claire : depuis la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le Code de l'Énergie impose à la France de disposer d'un parc bâti rénové au niveau « Bâtiment Basse Consommation » à l'horizon 2050. Atteindre cet objectif sur SBAA représente :  23 200 logements / 30% du parc rénové au niveau basse consommation en 2030 et  57 500 logements / 70% du parc rénové au niveau basse consommation en 2050.</p> <p>Les particuliers ont donc un rôle essentiel dans la rénovation du parc de logement et c'est pour cela qu'il est primordial de mettre en place un accompagnement efficace avec un réseau d'acteurs complet qui se structure depuis 2016 avec notre service public à la rénovation de l'habitat, ayant pour point d'entrée, l'Espace Info Habitat. Ouvert à tous, cet espace intègre notamment, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) qui informe et sensibilise sur la question de l'énergie dans les logements.</p> <p>Plus spécifiquement, la notion énergétique dans l'habitat suppose un accompagnement renforcé pour les ménages en difficultés, ayant notamment des ressources modestes, à très modestes. En 2020, l'Observation national de la Précarité Énergétique évaluait à 15 374 ménages en précarité énergétique logement ou mobilité quotidienne en voiture sur SBAA (soit 21,5% des ménages).</p> <p>SBAA renforce son action auprès de ce public à travers son Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) ou, à travers des aides aux travaux éco-conditionnées socialement.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, sensibiliser et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique à travers notamment le SLIME</li> <li>- Accompagner les ménages pour un maximum de passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements</li> <li>- Renforcer le passage à l'acte travaux sur contre-parties sociales (selon conditions de ressources et/ou création de logements locatif à loyer social ou intermédiaire)</li> <li>- Développer la prise en compte de la sobriété énergétique, première étape de la transition énergétique</li> <li>- Massifier les rénovations globales et performantes</li> <li>- Simplifier le discours, vulgariser les diagnostics et les audits pour amener les habitants à s'approprier pleinement les enjeux de la performance énergétique dans les projets de construction ou de rénovation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la consommation énergétique du secteur résidentiel</li> <li>- Baisse des émissions de GES du secteur résidentiel</li> <li>- Réduction de la précarité énergétique</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air intérieur</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			

Cette action se construira sous 3 angles :

## 1/ Une mission générale d'information et de conseil de tous les ménages sur la rénovation énergétique à travers le service public de la rénovation de l'habitat – EIH

L'EIH propose à tous les ménages, plusieurs services :

- une porte d'entrée unique pour les accueillir et les informer
- un conseil technique et administratif aux programmes de travaux en aidant les particuliers à qualifier leurs besoins
- des animations adaptées pour promouvoir la rénovation énergétique performante (salon de l'habitat, organisation de visites de chantiers, forum,...)

A noter, notre service est désormais labellisé « service public France Rénov' » depuis 2022, il intègre les dimensions sur Service Public de la Performance Energétique de l'habitat (SPPEH).

En 2022, 2 418 ménages ont reçu une 1ère information sur leur projet et, 973 ont poursuivi leur parcours vers un conseil personnalisé pour qualifier notamment les besoins en travaux.

Pour 2023-2025, il est retenu de :

- Promouvoir les aides à l'accompagnement pour tout public (en lien avec Mon Accompagnateur Rénov')
- Élaborer des fiches « solutions de performance énergétique pour tendre vers le niveau BBC rénovation » par type de bâti, en proposant des exemples de bouquets de travaux chiffrés et adaptés à chaque typologie (maison des années 80, néo bretonne...)
- Réfléchir à des dispositifs pour massifier la rénovation (tiers investissement...) - Benchmark autour des initiatives existantes
- Réflexion sur « l'automatisation » du conseil aux usagers (mise en ligne de ressources, outils d'aide à la décision en libre-service, outils de calcul des aides financières...)
- Réflexion sur l'accompagnement de l'auto-réhabilitation (animations, organisation de chantiers participatifs, partenariat avec les enseignes de bricolage, auto-réhabilitation accompagnée...)
- Réflexion sur la progressivité des aides (selon le niveau de performance, des critères qualitatifs : matériaux biosourcés ...)

## 2/ Une mission spécifique d'accompagnement vers les ménages en précarité énergétique

L'EIH renforce son action auprès des ménages en précarité énergétique. Depuis 2016, un SLIME est déployé à l'échelle des 32 communes, afin :

- repérer et identifier les ménages en situation de précarité énergétique par l'organisation d'une chaîne de détection,
- aider ces ménages à faire des économies d'énergie et d'eau (éco-gestes, tarification sociale, petits équipements permettant de faire des économies d'énergie),
- orienter ses ménages vers des solutions durables (programme de travaux, aides sociales, médiation locataire-propriétaire, ...).

Le dispositif s'adresse aux ménages en situation de précarité énergétique et, ayant des ressources très modestes (cf. plafonds ANAH PO Très Modestes).

En 2022, 67 ménages ont été accompagnés au travers du programme. 46 % des demandes sont issues du parc social. Le 1<sup>er</sup> motif des demandes est économique (factures d'énergie trop élevées), ce qui entraîne pour 40 % d'entre eux des privations. Outre la sensibilisation aux éco-gestes, l'analyse et l'explication des consommations, la vérification des abonnements, l'état des lieux du logement, le dispositif propose depuis 2022 des soutiens renforcés aux ménages les plus fragiles (médiation avec les propriétaires bailleurs, optimisation des abonnements et contrats, recherche de secours financiers et solutions pour résorber les dettes, liens avec les opérateurs Anah : PIG, OPAH, PDL-

HI ou autres réseaux et partenaires : CCAS, MDD, points conseils budget, associations de consommateurs, Adil, Maison France Service, Capt'air...).

Pour 2024-2025, il est proposé, d'étudier l'intégration des indicateurs du poids des dépenses de carburant dans l'évaluation des ménages vis-à-vis de la précarité énergétique, et l'émission de préconisations pour y remédier (informations sur le réseau de transport tub, réseau de covoiturage solidaire...)

### 3/ Un renforcement de l'accompagnement vers les ménages modestes et très modestes

L'EIH renforce son accompagnement technique et financier vers les ménages éligibles aux aides de l'ANAH, sur contre-parties sociales.

En 2017, l'objectif initial était d'accompagner 665 ménages / an.

Les résultats sont positifs. Notamment, 638 logements rénovés avec la mobilisation de 4,4 millions d'€ d'aides locales aux travaux éco-conditionnées (délivrées par SBAA sur son budget propre et son budget anah délégué).

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération, ALEC
<b>Partenaires</b>	Partenaires opérationnels : ALEC, ADIL, CAUE, Opérateurs ANAH, CMAR, Abieg,... Partenaires financiers : Région Bretagne, ADEME, Etat, ANAH, CLER, Fondation l'Abbé Pierre
<b>Calendrier</b>	2017-2025
<b>Budget</b>	Budget intégré au PLH en cours. Pour mémoire, le budget de l'action en 2022 s'est élevé à 1,45 millions d'€ (dépenses d'investissement + fonctionnement).
<b>Financement possible</b>	Oui, de l'ANAH + CLER (CEE) + Programme SARE (Région + CEE) notamment. Pour mémoire, les recettes 2022 s'élèvent à 609 000 €
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La consommation énergétique du secteur résidentiel</li> <li>- Le nombre de logements rénovés</li> </ul>	

N°	Nom Action		
3	<b>Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier pour la rénovation énergétique de l'habitat</b>		
<b>Orientation</b>	1, 2 et 6	<b>Thématique</b>	Habitat
<b>Contexte</b>			
Le secteur résidentiel représente 37% des consommations énergétiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération soit le secteur le plus important avec 41% du parc de logement en classe énergétique E, F et G. Les particuliers ont un rôle essentiel dans la rénovation du parc de logement et c'est pour cela qu'il est primordial de mettre en place un accompagnement efficace avec un réseau d'acteurs complets qui commence à se mettre en place sur le territoire avec la création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place et développer une relation de coopération entre les plateformes et les entreprises</li> <li>- Renforcer la montée en compétence des entreprises</li> <li>- Valoriser les savoir-faire des entreprises et conforter leur stratégie de communication auprès du public</li> <li>- Favoriser la coordination des entreprises</li> <li>- Créer une culture commune autour des enjeux du territoire sur la performance énergétique dans l'habitat</li> <li>- Massifier les actions en faveur de la performance énergétique dans l'habitat</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la consommation énergétique du secteur résidentiel</li> <li>- Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques du secteur résidentiel</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>La mobilisation des artisans se fait par 2 biais :</p> <p>1/ <u>Une convention avec la CMAR – Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régional</u></p> <p>Une condition importante de réussite du développement de la rénovation de l'habitat est la mobilisation des professionnels pour proposer une offre adaptée aux enjeux et répondant aux attentes des particuliers. Au regard de ces éléments, la CMA régionale a proposé, pour mobiliser les professionnels, une offre de service afin de répondre à la fois aux attentes des entreprises et de la plateforme de la rénovation de l'habitat pour un meilleur accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation. C'est dans cette optique que Saint Brieuc Armor Agglomération a signé une convention d'attribution de subvention avec la CMA régionale de 2019 à 2022.</p> <p>Dans ce cadre, les actions vers les artisans et les entreprises du bâtiment étaient organisées en partenariat avec les structures représentatives du monde professionnel et des partenaires de l'EIH.</p> <p>L'offre de service comprenait le socle commun d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parcours de réunions thématiques, proposé à l'ensemble des entreprises artisanales du territoire</li> <li>- La promotion des savoir-faire locaux</li> <li>- Des rencontres destinées à favoriser l'instauration d'une collaboration plus étroite entre les architectes, les maîtres d'œuvre et les entreprises artisanales</li> <li>- La programmation de formations territorialisées</li> </ul> <p>Le bilan de ces actions 2019-2022 est encourageant. Une ré-orientation en cours de convention a permis des actions plus ciblées (entretiens individuels vers une cinquantaine de professionnels par an, promotion des savoirs-faire d'une petite vingtaine d'artisans / an à travers des salons locaux de l'habitat).</p> <p>En 2023, SBAA et CMAR réfléchissent à poursuivre ce travail. Un renouvellement de la convention est en cours.</p>			

## 2/ Une animation de la plateforme de rénovation de l'habitat

Dans le cadre de la plateforme EIH, l'ALEC appelle aussi directement les artisans en cas de problématique de performance énergétique identifiée sur un devis, contribuant au développement d'une offre locale de qualité.

Il pourra notamment être envisagé de :

- Relancer le programme actimmo
- Développer l'offre de formations initiales et promouvoir des formations continues en lien avec les enjeux de performance énergétique dans l'habitat
- Porter une réflexion sur la mise en place d'un référentiel (à travers une charte par exemple) de bonnes pratiques sur la performance énergétique à destination des professionnels du bâtiment et acteurs de la construction
- Porter des réflexions sur les réseaux à structurer ou à renforcer
- Capitaliser sur les actions initiées et testées

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'ALEC
<b>Partenaires</b>	CMAR,CCL,FFB,CAPEB,Ordre des architectes, CAUE,..
<b>Calendrier</b>	Dès 2018
<b>Budget</b>	Actions avec la CMAR : budget à définir dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat Actions avec l'ALEC : budget intégré à la subvention versée annuellement dans le cadre de la plateforme EIH
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
- nombre d'actions déployées auprès des professionnels de l'habitat et de l'immobilier	

N°	Nom Action		
4	<b>Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 4	<b>Thématique</b>	Aménagement
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente en matière de "Plan local d'urbanisme (PLU)" depuis le 27 mars 2017.</p> <p>A ce titre, elle met en œuvre, pour le compte de ses communes membres, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux, en vigueur jusqu'à l'approbation d'un PLU intercommunal.</p> <p>L'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) a démarré en 2018 pour une date d'approbation prévue début 2025. Ce PLUi prendra en compte le Plan Climat Air Energie Territorial.</p>			
Objectifs	Effets attendus		
<p>Les PLU communaux en cours de révision/élaboration et le futur PLUi doivent répondre aux objectifs généraux fixés dans l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, dont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.</li> </ul>	<p>En matière d'énergie et de climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre le changement climatique ;</li> <li>- Encouragement, par les règles d'urbanisme, de la performance énergétique des constructions et des aménagements urbains tenant compte notamment des apports solaires.</li> </ul> <p>En matière de renouvellement urbain et de consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels</li> <li>- Lutte contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses</li> <li>- Adoption des dispositions permettant de mettre en place des densités qui optimisent la consommation de foncier, tant pour l'habitat que pour les autres usages</li> </ul> <p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutient de la réhabilitation du bâti ancien et économe, par un règlement adapté</li> </ul> <p>En matière économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation du foncier économique et favoriser la reconversion des friches en cohérence avec les objectifs de schéma durable de gestion du foncier économique de l'Agglomération</li> </ul> <p>En matière de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse collective aux enjeux de mixité des fonctions pour diminuer les besoins en mobilité</li> <li>- Mise en place d'un urbanisme permettant de développer la pratique des mobilités alternatives à la voiture (perméabilité des ilots, aménagements urbains, politique de stationnement...)</li> </ul>		

En matière d'environnement et de paysage

- Préservation de l'espace agricole, naturel et littoral, préservation et restauration des continuités écologiques, la trame verte et bleue, le maillage bocager et les zones humides ;
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti, urbain et paysager ;
- Prise en compte des risques et nuisances de toute nature, diminution des risques sur les biens et les populations, gestion durable des ressources et préservation la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol ;
- Promotion d'un urbanisme qui préserve et valorise la biodiversité, les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages.

### Descriptif de l'Action

S'assurer, dans les procédures de révision/élaboration de PLU, voire de modification, que les règles édictées dans le règlement ou les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) favorisent :

- La performance énergétique des constructions et des aménagements urbains (exemple d'actions : Imposer dans les procédures de ZAC la réalisation d'un îlot à haute performance énergétique, imposer un quota de production d'énergie renouvelable selon la taille ou le budget de l'opération ...)
- La réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers conformément à la loi Climat et Résilience, pour la décennie 2021-2031 puis de l'artificialisation à partir de 2031.
- Le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses
- Des densités qui optimisent la consommation de foncier, tant pour l'habitat que pour les autres usages
- La réhabilitation du bâti ancien et énergivore (en lien avec la fiche 1 : PLH)
- L'optimisation du foncier économique et la reconversion des friches (en lien avec la fiche 9 : Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques)
- La diminution des besoins en mobilité
- La pratique des mobilités alternatives à la voiture (en lien avec la fiche 5 : PDU)
- La réduction de l'imperméabilisation des sols (en lien avec la fiche 28 : Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques)
- La protection de la biodiversité et des continuités écologiques (en lien avec la fiche 29 : renforcer les co-bénéfices climat-biodiversité en lien avec le projet d'atlas de la biodiversité)
- le développement des énergies renouvelables (en lien avec les fiches 18/faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables, 19/développer la filière bois-énergie et 17/mettre en place un schéma directeur des énergies, 21/Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire)
- la prévention des risques climatiques: une étude est notamment à lancer sur la gestion du trait de côte (en lien avec la fiche 26/Adapter les stratégies de prévention / gestion des risques inondation et des risques littoraux au regard du changement climatique)

Prendre en compte les orientations du PCAET pour l'élaboration du PLUi dans la mesure où elles peuvent trouver une application dans un document d'urbanisme, notamment les dispositions mentionnées ci-dessus.

Le SCoT du Pays de Saint-Brieuc est également en cours d'élaboration, avec une approbation prévue pour la fin 2024.

Dans la continuité du parcours transitions – Ville de demain développé en 2023, sensibiliser et accompagner les communes et partenaires dans l'application du Zéro Artificialisation Nette sur le territoire, dans la mise en œuvre des nouvelles formes d'habiter ...

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération en étroite collaboration avec ses communes membres
<b>Partenaires</b>	Services de l'Etat, Agence d'urbanisme ADEUPA, syndicat mixte baie de saint-brieuc.
<b>Calendrier</b>	PLUi : 2024 SCOT : 2025
<b>Budget</b>	Budget du PLUi = 4 M €
<b>Financement possible</b>	Subventions éventuelles de l'Etat
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La quantité de terres agricoles et naturelles consommées</li> <li>- L'évolution des émissions de GES</li> <li>- L'évolution de la densification</li> <li>- L'évolution des distances de déplacement domicile-travail</li> </ul>	

N°	Nom Action		
5	<b>Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains</b>		
<b>Orientation</b>	1	<b>Thématique</b>	Déplacements
<b>Contexte</b>			
<p>Outil global de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, le PDU définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.</p> <p>Renforcé par plusieurs lois entre 2000 à 2010, il coordonne des politiques sectorielles portant sur les modes alternatifs à la voiture, la voirie et le stationnement en intégrant plusieurs enjeux transversaux : la protection de l'environnement, l'intégration entre politiques urbaines et de mobilité, l'accessibilité des transports pour tous ou encore la sécurité des déplacements.</p> <p>Au-delà de la planification, le PDU est aussi un outil de programmation, car il hiérarchise et prévoit le financement de ses actions, et ses mesures s'imposent aux plans locaux d'urbanisme, aux actes et décisions prises au titre des pouvoirs de police du maire et des gestionnaires de voirie.</p> <p>Le PDU de SBAA est une démarche volontaire puisque la loi rend obligatoire l'élaboration d'un PDU pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants au sens géographique du terme. Le choix a été fait de se conformer à une démarche à caractère obligatoire.</p> <p>La révision du Plan de Déplacements Urbains de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été lancée par délibération en mars 2016. Une démarche de concertation élargie a été mise en place afin de s'appuyer sur l'expertise des partenaires et des usagers. 5 temps de concertation (séminaire, forum, ballade, réunion publique) ont rassemblé plus de 400 personnes entre mars 2017 et juin 2018.</p> <p>Le PDU a été arrêté lors du Conseil d'Agglomération du 20 septembre 2018. Il a été approuvé en décembre 2019 et couvre la période 2020-2030 avec une évaluation prévue à mi-parcours. Le PDU constitue le volet mobilité du PCAET.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<p>- Le PDU dispose d'un ensemble de leviers permettant de favoriser le report des modes individuels motorisés vers leurs alternatives. Il vise ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les transports collectifs ;</li> <li>- développer les modes les moins polluants que sont la marche et le vélo ;</li> <li>- agir sur la voiture en améliorant l'usage de la voirie dans l'agglomération par un partage entre les modes et des mesures d'information sur la circulation ;</li> <li>- agir sur le stationnement public de l'ensemble des modes en définissant la réglementation et la tarification</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des émissions de GES</li> <li>- Baisse des émissions de polluants atmosphériques</li> <li>- Baisse du trafic automobile notamment pour les trajets intra-agglomération</li> <li>- Augmentation des modes de déplacement alternatifs : transport en commun, vélo, marche, covoiturage, etc...</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Le projet de plan d'actions du PDU 2020/ 2030 retenu lors du Conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 a retenu 34 actions regroupées dans 6 thématiques :</p>			
<p><b>1) Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO :</b></p>			

- 1.1 Engager les réflexions autour d'un second axe fort en transport collectifs
- 1.2 Développer des P+R pour inciter au report modal
- 1.3 Tirer les lignes fortes jusqu'aux échangeurs de la rocade de déplacements
- 1.4 Développer des lignes tangentielles évitant des trajets via le centre-ville de Saint-Brieuc
- 1.5 Renouveler le parc de matériel roulant en répondant aux enjeux de développement durable
- 1.6 Engager une réflexion pour améliorer les mobilités touristiques du territoire
- 1.7 Veiller à des conditions d'intermodalité modes doux optimisées sur les principaux arrêts TC routiers

## **2) Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux :**

- 2.1 Veiller à un niveau de desserte TC convenable sur les polarités périphériques en s'appuyant sur les lignes sortantes
- 2.2 Compléter le maillage d'aires de covoiturage
- 2.3 Valoriser une plateforme de covoiturage de proximité
- 2.4 Revoir l'organisation des lignes Proxitub pour assurer une accessibilité aux lignes fortes
- 2.5 Veiller à des correspondances facilitées entre offre TUB et TER / TGV
- 2.6 Encourager l'usage des TC pour la desserte d'événements d'intérêt communautaire
- 2.7 Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus

## **3) Accroître la pratique cyclable :**

- 3.1 Etendre le Schéma Directeur Cyclable à l'ensemble des communes de SBAA
- 3.2 Sécuriser les intersections structurantes
- 3.3 Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire
- 3.4 Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables
- 3.5 Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait
- 3.6 Etudier les emprises ferroviaires et analyser leurs potentiels

## **4) Renforcer les centralités du territoire :**

- 4.1 Améliorer les modes actifs dans le centre-ville de Saint-Brieuc et inciter au report modal
- 4.2 Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des PEM
- 4.3 Poursuivre les efforts en matière d'apaisement des vitesses et de partage de la voirie dans le cadre de Plans Piétons communaux
- 4.4 Mieux encadrer les pratiques de stationnement
- 4.5 Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Charte Urbanisme et Déplacements

## **5) Anticiper le bouleversement des circulations induit par la rocade de déplacements :**

- 5.1 Définir une hiérarchisation progressive du réseau viaire
- 5.2 Requalifier la rocade urbaine D700/D712 en boulevard pour limiter le trafic de transit
- 5.3 Poursuivre la requalification des pénétrantes urbaines pour favoriser les modes alternatifs
- 5.4 Améliorer le jalonnement pour inciter à l'usage de la rocade de déplacements et de la N12

## **6) Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du PDU :**

- 6.1 Déployer un outil connecté en lien avec la mobilité et multithématique
- 6.2 Développer un outil permettant aux usagers de pointer des dysfonctionnements
- 6.3 Créer un groupe de citoyen dédié aux mobilités
- 6.4 Poursuivre la réalisation des Plans de Déplacements à destination des salariés
- 6.5 Mettre en place un programme de suivi du PDU

Chacune des 34 actions est décrite dans une fiche, qui indique notamment son impact sur le climat, l'air et l'énergie. Ce programme d'actions sur 10 ans a pour objectif de contribuer aux objectifs territoriaux inscrits dans le PCAET notamment : -24% de consommations d'énergie entre 2010 et 2030 dans le secteur des déplacements, -45% d'émissions de gaz à effet de serre sur la même période, ainsi qu'à la réduction des polluants atmosphériques.

Des compléments et précisions sont apportés sur les actions à lancer suite aux ateliers d'actualisation du PCAET 2023 :

- Promouvoir et informer sur l'offre de transports collectifs auprès des communes et CCAS en lien avec Baie d'Armor Transports, animer une démarche collective pour le covoiturage en s'appuyant sur un groupe d'ambassadeurs (actions 2.3 et 6.4)
- Étudier l'opportunité de la mise en place d'un espace conseil sur la mobilité à destination des habitants – effectuer un benchmark des initiatives existantes.
- Organiser des temps forts, évènementiels, (exemple : semaine de la mobilité durable en lien avec Baie d'Armor Transports et la Région Bretagne), accompagner les démarches locales des partenaires (challenge à vélo au boulot notamment), favoriser la participation citoyenne à travers un groupe de travail dédié aux mobilités durables (actions 6.3 et 6.5)
- Prendre en compte l'intermodalité VL – bus, dans le cadre de la restructuration du réseau Tub (parking relais et pôle d'échange notamment) pour identifier des points de report modal sur le territoire, et communiquer sur ces accès .
- Développer de nouveaux outils de communication pour valoriser les déplacements piétons et vélos (projet d'application renseignant les temps de parcours et distance en modes actifs) (action 1.2 et 6.1)
- En lien avec la fiche 4 du PCAET(Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie), Renforcer la cohérence urbanisme déplacements dans le cadre de l'élaboration du PLUI : intensification urbaine au droit des lignes fortes du réseau TUB, desserte des pôles d'appui de l'armature territoriale, règles liées au stationnement des VL et vélos
- Accompagner les stratégies et démarches planificatrices du territoire sur les enjeux mobilité (SCOT, projet de territoire, PLH,...) et renforcer la prise en compte de la mobilité dans les projets de renouvellement urbain.
- Conformément avec la fiche PCAET 2 (Poursuivre et amplifier le conseil et l'accompagnement des habitants sur la rénovation énergétique, avec un renforcement vers les ménages modestes), faire le lien avec la démarche de lutte contre la précarité énergétique (SLIME) : étudier l'intégration des indicateurs du poids des dépenses de carburant dans l'évaluation des ménages vis-à-vis de la précarité énergétique, et l'émission de préconisations pour y remédier (informations sur le réseau de transport tub, réseau de covoiturage solidaire...) (action 6.5 PDU)

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) est le chef d'orchestre de la mise en œuvre du PDU.
<b>Partenaires</b>	Sont associées à la mise en œuvre les autres AOM (Région/ Etat) et les gestionnaires de voirie (Communes/ Département/ Etat) ainsi que les associations traitant du sujets des mobilités...
<b>Calendrier</b>	2019/2029
<b>Budget</b>	Coût PDU : 21,2M€ sur 10 ans y compris coûts de fonctionnement du réseau TUB
<b>Financement possible</b>	A définir en fonction des actions

### Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont propres à chacune des fiches actions. Une des actions (6.5) consiste à mettre en place un comité de suivi du PDU qui devra se réunir 2 fois/ an afin d'évaluer les mesures entreprises et ajuster si nécessaire certaines actions. Le comité des partenaires est l'instance retenue pour assurer cette mission de suivi et d'évaluation. Exemples d'indicateurs :

- Linéaire d'aménagement cyclable réalisé
- Evolution de la fréquentation des lignes régulières et Proxitub

- Evolution des émissions de GES du secteur des transports
  - Evolution des émissions de NOx et des particules fines (PM2.5 et PM10) du secteur des transports
  - nombre d'actions de sensibilisation
-

n°	Nom Action		
6	<b>Encourager la décarbonation des moyens de transports</b>		
<b>Orientation</b>	1, 2 et 5	<b>Thématique</b>	Déplacements
<b>Contexte</b>			
<p>Les transports sont l'un des principaux secteurs émetteurs de GES et consommateurs d'énergie sur le territoire. C'est dans cette optique que Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite, à l'échelle de son territoire, décarboner les transports lourds en commun et de fret en développant une filière hydrogène locale.</p> <p>Le partenariat noué avec des industriels devrait aboutir à la construction d'une station de distribution d'hydrogène vert pour véhicules, alimenté par des énergies renouvelables, sur la Zone d'activité des Châtelets d'ici 2026. Parallèlement, l'agglomération travaille sur la décarbonation du Gaz Naturel Véhicules (GNV), avec la mise à disposition du biogaz issue de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) du Légué pour la station de distribution de la SEM22.</p> <p>L'agglomération peut également, via la commande publique, encourager les entreprises avec lesquelles elle travaille, à opter pour des véhicules décarbonés.</p> <p>Le SDE22 travaille également à la mobilité décarbonée par la mise en place de stations GNV et par le développement des installations de recharge pour les véhicules électriques dans les espaces publics.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler 100% de son parc de bus, de Bennes à Ordures Ménagères (BOM) par des véhicules décarbonés</li> <li>- Encourager la décarbonation des modes de transports sur le territoire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des émissions de GES</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air sur le territoire</li> <li>- Baisse des consommations énergétiques fossiles sur le territoire</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>A l'échelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du PLUi, faciliter et prioriser les requalifications urbaines intégrant des infrastructures en lien avec la mobilité décarbonée</li> <li>• Recenser les zones futures dédiées à la logistique urbaine permettant de réaliser le dernier km de livraison de façon décarbonée</li> <li>• Finaliser et déployer le schéma de développement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules électriques – SDIRVE (SDE22)</li> <li>• En lien avec le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) de l'agglomération en cours, intégrer la décarbonation des transports dans les critères de jugements des appels d'offre, notamment auprès de ses sous-traitants et opérateurs</li> <li>• Accompagner le développement de la production Hydrogène vert</li> </ul> <p>A l'échelle du parc de véhicules lourds de Saint-Brieuc Armor Agglomération, viser l'exemplarité par des énergies alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et déployer la stratégie de renouvellement de la flotte de bus du réseau TUB et des BOM,</li> </ul>			

composée majoritairement de véhicules diesels

- Intégrer dans le choix des motorisations, la production d'énergie nécessaire à leur fonctionnement:
  - en étudiant la valorisation du biogaz de la STEP du Légué pour l'approvisionnement des bus et en recherchant de nouvelles solutions
  - en développant des opérations d'autoconsommation collective solaire ou autre énergie renouvelables pour les besoins en mobilité du parc de l'agglomération.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)
<b>Partenaires</b>	Baie d'Armor Transport, gestionnaires de réseaux, SEM22, Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023</b>            Participation à l'Appel à projets national « Écosystèmes territoriaux hydrogène »            Élaboration du SPASER            Finalisation du SDIRVE            Acquisition de bus gaz naturel            Poursuite des études injection biogaz STEP</p> <p><b>2024</b>            Élaboration du PLUi            Acquisition de bus hydrogène</p>
<b>Budget</b>	<p>Projet Hydrogène : achat de 12 bus (1,2 millions d'euros l'unité et 2 BOM 820 k€/unité HT)</p> <p>Achat de bus gaz : 650 k€/bus (achat de 3 bus par an à partir de 2023)</p> <p>Projet d'injection de biogaz et mise en place d'une autoconsommation collective pour les véhicules de SBAA : 1,2 millions d'euros</p>
<b>Financement possible</b>	AAP hydrogène septembre 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de bus et BOM à motorisation alternative par rapport au nombre total de véhicules</li> <li>- L'évolution de la consommation énergétique du parc de bus, de BOM et automobile de SBAA</li> <li>- la mise en place du SPASER et du SDIRVE</li> <li>- le nombre d'installation de recharge pour véhicules électriques et leur usage</li> </ul>	

N°	Nom Action		
7	<b>Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire, notamment sur les matériaux et bâtiments durables</b>		
<b>Orientation</b>	2 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques
<b>Contexte</b>			
Des laboratoires de recherche importants sont présents sur le territoire comme l'antenne IETR à l'IUT de Saint-Brieuc sur les matériaux, cofinancé par l'Agglomération. Les cursus de formation supérieure dans ces domaines sont cependant « plafonnés » à BAC+2/3.			
Le contexte territorial n'échappe pas à celui national, à savoir que les déchets du secteur bâtiment et des travaux publics génèrent 70 % de la valeur totale, tout autre secteur confondu. Par ailleurs 1/5 est lié à des travaux de démolition, réhabilitation et construction.			
L'agglomération est lauréate de l'appel à projet Territoire Économe en Ressources (TER), y compris dans le secteur du bâtiment. Le réemploi et réutilisation de ces matériaux est une potentielle source d'activités pour le territoire et une opportunité de réduction à la source des déchets et émissions évitées induites.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une véritable dynamique de développement basée sur un référentiel RFI (Recherche, Formation, Innovation) local</li> <li>- Créer les conditions d'un transfert de technologie issu d'une recherche locale</li> <li>- Créer des synergies entre les acteurs de recherche du département</li> <li>- Créer des synergies avec / entre les professionnels du bâtiment</li> <li>- Sensibiliser et former les acteurs du territoire, professionnels et habitants, les accompagner dans leur montée en compétences et garantir une information sur les évolutions réglementaires et organisationnelles (REP, TGAP...), le réemploi et l'écoconception</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'étudiants</li> <li>- Nouvelles offres de formations jusqu'à Bac+5</li> <li>- Possibilité de faire un cursus complet à bac+5 sur le territoire</li> <li>- Développement de l'attractivité étudiante</li> <li>- Développement du transfert de technologies des laboratoires vers les entreprises locales</li> <li>- Attractivité des entreprises du secteur sur le territoire</li> <li>- Anticipation évolutions réglementaires à venir et montée en compétences du territoire en termes d'économie circulaire</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir une nouvelle filière d'ingénieurs polyvalents par alternance</li> <li>- Développer la recherche en ingénierie des matériaux</li> <li>- Développer le spectre de compétences de la plateforme INNOZH Composite avec le recyclage des matériaux</li> <li>- Développer des coopérations « Eco-Conception » au travers de projet d'économie circulaire via des formations dédiées aux professionnels</li> </ul>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération peut accompagner par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Participation financière aux études de faisabilité</li> <li>— Soutien financier à l'amorçage de formation</li> <li>— Soutien financier à la construction de bâtiments</li> <li>— L'acquisition d'équipements de recherche</li> <li>— Soutien financier pour le fonctionnement des plateformes locales de recherche</li> <li>— Organisation d'événements, de temps forts et de lieux de démonstration sur le Réemploi</li> <li>— Recrutement d'un facilitateur écoconception, réemploi, biosourcés, géosourcés sur le territoire</li> <li>— Élaboration d'un parcours de sensibilisation écoconception, réemploi, biosourcés, géosourcés</li> <li>— Collaboration avec l'OPCA pour identification des besoins en compétences réemploi sur le territoire</li> </ul>			

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Région Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, l'Université de Rennes et ses composantes, Cnam, Lycée Freyssinet, INNOZH, IN-NOZH Composite, Entreprises et Fédérations, Communes
<b>Calendrier</b>	2018-2024
<b>Budget</b>	<p><b>En fonctionnement :</b>  Innozh Composite : 18/22 : 122 K€ / BP 23/24 : 50 K€  Filière ingénieurs matériaux : 140 K€ sur 2022-2025  Soutien Recherche en matériaux : 18/22 : 108,8 K€ / BP 23/24 : 7,25 K€  <b>Soit au total 2018/2024 : 428 K€</b></p> <p><b>En investissement :</b>  Filière ingénieurs matériaux : 34,2 K€ sur 2022  Soutien Équipement de Recherche en matériaux (tous projets confondus) : 18/22 : 131 K€ / BP 23/24 : 90 K€  <b>Soit au total 2018/2024 : 255 K€</b></p>
<b>Financement possible</b>	Des fonds de l'Europe, L'État, la Région et le Département
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets de recherche partagés</li> <li>- Nombre d'étudiants</li> <li>- Nombre de chantiers exemplaires</li> <li>- Nombre de professionnels formés</li> </ul>	

N°	Nom Action		
8	<b>Accompagner le changement de pratiques du monde économique et l'innovation des entreprises</b>		
<b>Orientation</b>	2 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques
Contexte			
<p>Le Conseil d'Agglomération va adopter son nouveau cadre stratégique de développement économique pour la période 2023-2029 d'ici fin 2023. Ce document a vocation à déterminer les grands enjeux économiques pour le territoire et définir des principes d'actions à conduire en priorité. Dans ce cadre, Saint-Brieuc Armor Agglomération poursuit et développe l'accompagnement des entreprises qui se traduit sous forme d'aide à l'investissement pour leur développement et de conseil.</p>			
<p>Depuis 2020 , en lien avec la direction développement économique, le service transition écologique de l'agglomération accompagne dans le cadre du programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), les entreprises qui ne rentrent pas dans le dispositif du décret tertiaire. Il s'agit des TPE/PME de moins de 10 ETP occupant des bâtiments de moins de 1000 m<sup>2</sup> à raison d'environ 20 accompagnements (diagnostics) par an. Depuis la crise énergétique de 2022, certains de ces acteurs font face à près d'une multiplication par 5 de leur facture d'électricité et par 3 de leur facture de gaz, et les demandes d'accompagnement augmentent.</p>			
<p>Par ailleurs, avec le soutien de l'Ademe, Saint-Brieuc Armor Agglomération porte aussi le Fonds Chaleur Territorial et accompagne les porteurs de projets (entreprises et tout acteur hors sphère domestique) sur l'étude et l'installation d'énergie renouvelable thermique.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'exemplarité et l'innovation des entreprises sur les thématiques climat-air-énergie</li> <li>- Baisser la consommation énergétique des entreprises de l'agglomération</li> <li>-proposer aux entreprises ne rentrant pas dans le dispositif SARE un service complémentaire</li> <li>- Apporter un service de conseil aux acteurs économique afin de les accompagner dans leurs transitions et leur décarbonation.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'efficacité énergétique dans les politiques d'aides économiques</li> <li>- Baisse de la consommation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>- Augmentation des accompagnements SARE auprès des entreprises du territoire (40 en 2024).</li> <li>- Sensibilisation des entreprises et des acteurs économiques</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans le cadre de la révision de ses dispositifs d'aides aux entreprises (notamment l'aide à l'immobilier d'entreprises), va travailler à l'intégration de critères énergie-climat dans une logique de limitation de consommation du foncier, de rénovation des bâtiments tertiaires et productifs. Plus spécifiquement, Saint-Brieuc Armor Agglomération travaille avec l'ADIE à la mise en place d'un nouveau fonds territorial de prêt d'honneur à partir de 2024 autour de la mobilité décarbonée des micro-entrepreneurs précaires.</p>			
<p>Par ailleurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaiterait mieux structurer le conseil / l'accompagnement des entreprises à la décarbonation et mener une réflexion pour proposer un service de conseil analogue à ce qui existe pour les particuliers (Espace Info Energie) à destination des entreprises et plus largement aux acteurs économiques. Notons que le SARE « petit tertiaire » et le fonds chaleur territorial sont des dispositifs d'accompagnement avec des critères très ciblés qui ne concernent pas l'ensemble des entreprises. Il est donc nécessaire de benchmarker les collectivités et/ou ALEC engagées dans le conseil énergie / l'accompagnement des entreprises, afin de mieux définir nos besoins et l'ambition à donner, de rechercher les possibilités de financement de l'animation, de définir l'organisation la plus efficiente avec les partenaires (CCI, CMA, Région...) et les besoins matériels.</p>			

Parallèlement, Saint-Brieuc Armor Agglomération poursuivra en 2024 les services proposés dans le cadre du dispositif SARE « petit tertiaire » reconduit par la Région Bretagne, en doublant le nombre d'accompagnement. Pour ce, le service transition écologique dédiera 0,3 ETP de thermicien pour accompagner la direction du développement économique sur cette mission, et s'équippa en logiciel (extension de PLEIADE) pour améliorer la qualité du diagnostic.

Le fonds chaleur territorial est également prolongé jusque fin 2024. Un bilan sera effectué pour définir les suites à donner.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	CCI, CMA, Région, INNOZH, ADEME
<b>Calendrier</b>	2024 pour les 40 diagnostics SARE, le logiciel, l'étude de structuration du service de conseil énergie à l'entreprise, mise en place du PH ADIE Mobilité, Aide à l'immobilier d'entreprise révisé
<b>Budget</b>	Moyens humains SBAA 1000€ pour le logiciel Fonds d'aides de SBAA (budget investissement) A définir pour la structuration du service
<b>Financement possible</b>	Financement des accompagnements SARE par CEE/pilotage du dispositif par la Région Financement ADEME pour le fonds chaleur

#### **Indicateurs de suivi**

- révision du dispositif d'aides aux entreprises
- réalisation de l'étude de structuration du service de conseil énergie à l'entreprise/acteurs économiques
- nombre de conseil énergie à l'entreprise (info téléphonique ou primo sensibilisation de la DDE lors d'un rdv physique ou tél.)
- nombre d'accompagnement énergie à l'entreprise réalisé (diagnostics SARE réalisés, dossiers fonds chaleur réalisés par la DTE)

N°	Nom Action		
9	<b>Gérer durablement et optimiser le foncier économique</b>		
<b>Orientation</b>	1, 2, 4 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques
<b>Contexte</b>			
<p>Les zones d'activités économiques sont de gros consommateurs d'espaces au détriment des espaces agricoles et naturels ainsi que de la séquestration carbone. Aujourd'hui la tendance est de réduire l'étalement des zones économiques avec l'inscription de ces objectifs dans les documents d'urbanisme.</p>			
<p>L'Agglomération a engagé une nouvelle politique de gestion de l'offre économique avec pour principale ambition de créer de la valeur sur le territoire (fiscalité – emplois), de rapprocher tant que faire ce peut les entreprises des villes et secteurs déjà urbanisés, d'améliorer la compétitivité des entreprises et la qualité de vie au travail, de maîtriser les coûts et les ressources mobilisées au regard des gains générés et de contribuer à un développement équilibré de chaque partie du territoire dans une logique de sobriété foncière.</p>			
<p>Cette politique suit les orientations de la loi Climat et Résilience et des documents d'aménagement du territoire (SRADDET, SCOT et PLUi en cours d'élaboration) qui prévoient de limiter la consommation de terres agricoles et naturelles de 50 % à horizon 2030 en limitant l'étalement urbain, notamment concernant le foncier économique et l'habitat, avec un objectif de zéro artificialisation nette pour 2040.</p>			
<p>Limiter le développement des ces zones est un enjeu important car l'étalement urbain augmente les distances de déplacement et l'utilisation de la voiture et engendre donc mécaniquement une augmentation des émissions de GES.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux objectifs de modération de consommation foncière définis dans le SCOT, le PADD du PLUi et le schéma de gestion durable du foncier économique de SBAA, en limitant la consommation foncière des terrains à vocation économique</li> <li>- Optimiser et densifier le foncier et proposer une offre équilibrée sur le territoire.</li> <li>- Anticiper, programmer et gérer durablement l'offre d'accueil sur le territoire</li> <li>- Accompagner les entreprises dans l'optimisation de leur site dans le cadre d'un développement d'activité, plutôt de délocaliser leur activité sur un autre site quand cela est possible.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de l'étalement commercial</li> <li>- Orientation de l'implantation des entreprises sur des zones de préférence</li> <li>- Préservation des zones agricoles et de leur potentiel de séquestration carbone</li> <li>- Optimisation des ZAE existantes</li> <li>- Mise en œuvre d'un dispositif d'aide conseil aux entreprises pour les accompagner dans leur développement et l'optimisation de leur site</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les parcelles à vocation économique vacantes.</li> <li>- Mise en place de l'observatoire des ZAE</li> <li>- Travailler sur la reconquête des terrains à destination économique non utilisés (acquisition, expropriation, viabilisation, politiques fiscales incitatives à l'utilisation de ces terrains...).</li> <li>- Mettre en œuvre une ingénierie pour travailler sur des projets de reconversion de sites structurants.</li> <li>- Mise en œuvre opérationnelle du schéma de gestion durable du foncier économique</li> <li>- Mener une réflexion sur le retour à une destination agricole si pas de vocation économique possible.</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	Communes, propriétaires fonciers, entreprises et leurs groupements, acteurs économiques
<b>Calendrier</b>	Début 2019
<b>Budget</b>	Moyens humains en interne Budget d'animation annuel des ZAE Fonds dédié au dispositif d'aide « Archi Conseil » voté en 2023
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de consommation de foncier</li> <li>- Taux du foncier à vocation économique modifié en PLU</li> <li>- Recensement des parcelles à vocation économique disponibles</li> <li>- Indicateur de mesure des reconversions des friches</li> <li>- Valeur créée dans les ZAE optimisées</li> <li>- Nombre d'accompagnement via le dispositif Archi Conseil et/ou via la DDEE lors de la reprise d'un site plutôt que la vente d'un foncier.</li> </ul>	

N°	Nom Action		
10	<b>Faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire</b>		
<b>Orientation</b>	2 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques
Contexte			
<p>De nombreuses initiatives locales innovent pour dépasser le modèle "linéaire" (extraire / transformer / consommer / jeter) : autour du recyclage et de la valorisation des déchets, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la production d'énergie renouvelable, l'animation des zones d'activités économiques, l'accompagnement à l'éco-conception... L'échelle d'un territoire d'agglomération est un niveau pertinent pour développer une approche territoriale de l'économie circulaire : de quoi les acteurs ont-ils besoin pour se constituer en réseau et optimiser leurs complémentarités ? comment organiser le territoire pour optimiser les flux d'énergie, de déplacements, de matériaux... ? Par son rôle d'investisseur local, par ses diverses compétences et les projets qu'elle porte, l'agglomération dispose de leviers importants (investissement, compétences, etc) pour accompagner la transition vers une économie circulaire, conformément aux objectifs européens et nationaux.</p> <p>Dès 2018, puis au sein du Projet de territoire 2021-2030, les élus communautaires ont inscrit l'Économie Circulaire comme une des priorités de SBAA permettant de développer une stratégie territoriale de long terme pour répondre aux enjeux de l'emploi sur le territoire mais aussi à la nécessité de préserver et valoriser les ressources naturelles. Cette priorité est inscrite au PCAET et dans la stratégie économique de l'Agglomération.</p> <p>Des expérimentations ont été menées, telles qu'un projet de « recyclerie / matériauuthèque », le lancement d'un Projet Alimentaire Territorial, lauréat de l'appel à projet PNA, la démolition sélective des Tours de Balzac, portée par le bailleur social « Terre d'Armor Habitat », et du bâtiment « ex-CAF », portée par l'Agglomération.</p> <p>En Juillet 2022, SBAA a lancé son projet « Territoire Économe en Ressources » (TER), avec un plan d'actions construit autour de 3 boucles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Boucle 1 - Cycle de vie des matériaux de construction</b>, secteur clé de l'économie locale et secteur prioritaire en termes de volumes de déchets générés et consommation de ressources nouvelles.</li> <li>- <b>Boucle 2 - Activités locales de réemploi et de surcyclage</b>, secteur très dynamique localement mais peu fédéré en termes d'organisation logistique et de mise en visibilité.</li> <li>- <b>Boucle 3 - Matériaux issus de la biomasse maritime (Algues vertes et déchets coquilliers)</b> : deux ressources en lien avec les réflexions déjà engagées depuis plusieurs années (ramassage des algues en mer pour prévenir les marées vertes, valorisation des déchets coquilliers).</li> </ul>			
Objectifs		Effets attendus	
<p>Cycle de vie des matériaux de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et développer la filière du réemploi et réutilisation des matériaux</li> <li>• Augmenter et organiser le réemploi et la valorisation des matériaux sur le territoire</li> <li>• Favoriser et encourager l'éco-conception des bâtiments</li> </ul> <p>Activités locales de réemploi et surcyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser, accompagner et pérenniser les initiatives locales</li> <li>• Renforcer les modèles économiques et structurer des réseaux d'acteurs de la filière</li> <li>• Faciliter l'accès des acteurs à des gisements de qua-</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la consommation de ressources et de la quantité de déchets produite sur le territoire.</li> <li>- Création d'emplois et de valeur ajoutée</li> <li>- Mise en synergie des acteurs, consolidation des modèles économiques, structuration de filières</li> </ul>	

lité sur le territoire

- Encourager les rencontres avec les consommateurs (lieux, plateforme...)
- Soutenir les activités via les marchés publics (communes, agglomération, hôpitaux)

Matériaux issus de la biomasse maritime :

Sur les déchets coquilliers :

- Stimuler les porteurs de projets et soutenir les conchyliculteurs engagés
- Valoriser le déchet/ressource localement
- Expérimenter des changements de pratiques

Sur les algues vertes :

- Intégrer la politique de réduction des algues vertes
- Tester des solutions de ramassage en mer en cours d'expérimentation (AMI État)
- Développer et optimiser la valorisation actuelle des algues vertes

## Descriptif de l'Action

Le projet économie circulaire identifie 3 axes prioritaires :

Le réemploi des matériaux de construction (notamment avec la mise en avant des matériaux éco-conçus) et l'aménagement de l'espace.

le réemploi et le surcyclage / EIT ;

La biomasse maritime

Sur chacun des axes, le projet se décline en plan d'actions présentées ci-après.

### **Concernant l'Axe « Réemploi des matériaux de construction et aménagement de l'espace. » :**

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- identification des acteurs et des ressources bas carbone sur le territoire (cartographie)
- sensibilisation et formation auprès des professionnels, des élus et des porteurs de projets
- structuration de la filière réemploi et création d'une plate-forme matériaux,
- suivi et appui technique auprès des projets innovant,
- création d'outils de massification en appui des services marchés publics et juridique
- veille technique

### **Concernant l'Axe « Développement des activités locales de Réemploi et Surcyclage ; Ecologie Industrielle et Territoriale » :**

Les actions mises en œuvre ou prévues sont les suivantes :

- Inventorier les acteurs locaux impliqués dans les activités de réemploi des biens de consommation, ou dans leur surcyclage
- Animer des dynamiques collectives d'acteurs pour développer les activités de réemploi / surcyclage sur le territoire, notamment dans les filières Textiles et Bois/Mobilier
- Faire émerger de nouvelles activités de réemploi sur le territoire, notamment dans les domaines du réemploi de contenants alimentaires, ou le réemploi de Matériel informatique
- Organiser des événements de sensibilisation à destinations des entreprises ou du grand public, pour faire prendre conscience de la nécessité de l'économie de ressources (matières premières, énergie)\*

- Promouvoir les démarches d'écologie industrielle et territoriale dans le cadre des « Comités de site » actuellement en création sur certaines zones d'activités.

**Concernant l'Axe « Matériaux issu de la biomasse maritime » :**

Les actions mises en œuvre ou prévues sont les suivantes :

- Collecter les algues en mer, préserver la qualité de la ressource
- Caractériser la ressource des coproduits mytilicoles (moules « sous-taille » et déchets coquilliers)
- Identifier les solutions d'inertage des coquilles St-Jacques
- Identifier des solutions de valorisation des coquilles St-Jacques
- Coordonner l'écosystème d'acteurs et stimuler les porteurs de projets

A l'issue de la mise en œuvre du projet TER, il sera nécessaire d'élaborer un bilan et de définir les suites à donner à ces différentes actions.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Région Bretagne, ADEME, Bati récup', On n'est pas que des cageots, Rich'ESS
<b>Calendrier</b>	Durée de la convention avec l'ADEME Bretagne = 36 mois à compter de juillet 2022 Durée de TER 2022-2025
<b>Budget</b>	765K€ / 3 ans
<b>Financement possible</b>	Fonds européens notamment FEAMPa / Région Bretagne

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de chantiers avec matériaux décarbonés (réemploi, biosourcés, géosourcés)
- Tonnage de déchets évités
- Nombre de personnes touchées par les événements de sensibilisation
- Nombre de rencontres d'acteurs organisées
- Nombre d'acteurs impliqués dans des dynamiques collectives (qui collaborent pour développer le réemploi)
- Nombre et montant des commandes publiques incluant du matériel /matériaux de réemploi

N°	Nom Action		
11	<b>Sensibiliser et mobiliser le secteur du tourisme aux enjeux climat-air-énergie</b>		
<b>Orientation</b>	2 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques - Sensibilisation
<b>Contexte</b>			
Avec plus de 4 millions de nuitées touristiques en 2022, il est important pour l'Agglomération de porter son attention sur l'impact du tourisme sur son territoire afin d'en préserver ses ressources et de rester attractif. L'intérêt des voyageurs pour un tourisme respectueux de l'environnement est croissant. En effet, selon l'enquête Reflet 2022 menée par le CRT Bretagne, 86 % des touristes en Bretagne déclarent diminuer l'impact de leur séjour sur l'environnement. L'Office de Tourisme peut, dans ses actions, promouvoir ce tourisme responsable.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser/former/mobiliser les professionnels du tourisme aux enjeux Climat Air Énergie</li> <li>- Responsabiliser les usagers du territoire (notamment les touristes) sur l'impact climat de leurs pratiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact du tourisme sur l'environnement pour préserver l'attractivité du territoire</li> <li>- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs du tourisme sur les enjeux climat air énergie</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer et diffuser auprès des acteurs du tourisme (professionnels, institutionnels, ...) les outils et bonnes pratiques pour un « tourisme responsable » développés par Tourisme Bretagne et l'ADEME</li> <li>- Sensibiliser les prestataires du secteur tourisme aux enjeux climat air énergie et mettre à disposition une boîte à outils (adresses utiles, outils, trucs et astuces, informations sur les labels, critères d'achat responsable, ...)</li> <li>- Dans le cadre de la Charte du Voyageur développée par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB) et signée par l'office du tourisme de la Baie de Saint-Brieuc : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sensibiliser les prestataires touristiques aux objectifs de la charte</li> <li>o Diffusion des kits écogestes aux socio-professionnels. Quatre types de kits selon le secteur d'activité : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Kit 1 : Offices de Tourisme, sites de visite et de loisirs, gares et restaurants</li> <li>▪ Kit 2 : Gîtes et chambres d'hôtes</li> <li>▪ Kit 3 : Hôtels, résidences et auberges de jeunesse</li> <li>▪ Kit 4 : Campings</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et Office de Tourisme de la Baie de Saint Brieuc		
<b>Partenaires</b>	Office de Tourisme de Binic, Office de Tourisme de Saint-Quay-Portrieux, Tourisme Bretagne, Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne, CCI, Région		
<b>Calendrier</b>	A partir de 2024		
<b>Budget</b>	Budget : environ 2 000 € (selon le nombre de partenaire de l'OT de la Baie de Saint-Brieuc)		
<b>Financement possible</b>	A définir		
<b>Indicateurs de suivi</b>			
Nombre de kits diffusés			
Nombre de prestataires engagés			

N°	Nom Action		
12	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles		
Orientation	2, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>L'agriculture représente 24% des émissions de GES (majoritairement non énergétique) du territoire (soit le 2ème secteur émetteur), 99% des émissions d'ammoniac (NH3) et 41% des émissions de particules fines PM10. Il lui sera difficile d'arriver à la neutralité carbone du fait des spécificités de ses modes de production (élevage bovin notamment). Cependant des actions sont possibles, par exemple en modifiant certaines pratiques agricoles. Un autre enjeu du monde agricole est d'accentuer l'efficacité énergétique des exploitations par la baisse des consommations et de développer les pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration des sols et des boisements, l'agriculture étant la seule activité à pouvoir séquestrer du carbone.</p> <p>Par ailleurs, l'agriculture possède un véritable potentiel dans le développement des énergies renouvelables par son activité (méthanisation produite par les effluents d'élevages) et par son espace disponible favorable à l'implantation d'ENR (éoliennes et photovoltaïque sur les bâtiments).</p> <p>La Chambre d'Agriculture de Bretagne a mis en place une boîte à outils pour accompagner les agriculteurs à répondre aux défis climatiques et énergétiques. De même, l'ensemble des organisations professionnelles agricoles travaille sur ce sujet.</p> <p>Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc et du Projet "Baie 2027" portés par le Syndicat mixte de la baie de St Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est engagée dans un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau. Ce programme a des impacts sur la réduction des émissions de GES de l'agriculture (réduction de la consommation d'engrais minéraux responsables d'émissions de N2O) ou sur l'augmentation du stockage de carbone dans les sols (développement des cultures pérennes, développement des haies bocagères).</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'actions d'amélioration des pratiques agricoles</li> <li>- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles</li> <li>- Préparer l'agriculture au changement climatique</li> <li>- Développer la séquestration carbone</li> <li>- Améliorer les pratiques agricoles</li> <li>- Préserver les zones à fort potentiel agronomique</li> <li>- Diminuer les émissions d'ammoniac</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des émissions de GES et des consommations et augmentation de la séquestration carbone</li> <li>- Baisse des émissions de NH3 et de PM10</li> <li>- Modification des pratiques agricoles les plus polluantes</li> <li>- Réduction des risques liés aux pratiques agricoles</li> <li>- Amélioration la qualité de l'eau, protection et restauration des écosystèmes et de la biodiversité</li> <li>- Meilleure santé économique des exploitants agricoles</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>La Chambre d'Agriculture de Bretagne propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement des agriculteurs à travers la réalisation de diagnostics et de formations, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes</li> <li>- de relayer l'information sur le contrats d'objectifs territorial de développement des ENR et de le promouvoir auprès des agriculteurs.</li> </ul> <p>Le Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) coordonné par le syndicat mixte de la Baie de Saint Brieuc (SMBSB) agit en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finançant l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agronomiques et zootechniques limitant</li> </ul>			

- les fuites d'azote (accompagnement individuel ou semi collectif des agriculteurs en transition
- développant un dispositif de paiements pour services environnementaux visant à améliorer les pratiques des agriculteurs de la baie de Saint Brieuc dans 3 domaines : la remise en cultures pérennes des zones humides ; la réduction du nombre de jours de sol nus ; la réduction des quantités d'azote minéral apportées.

L'agglomération agit à travers différentes politiques publiques :

- à travers le programme d'action Bassin-versant, elle définit de secteurs prioritaires aux seins desquels les exploitants agricoles les plus concernés par le plan de lutte contre les algues vertes seront sollicités. Elle propose ensuite des rencontres entre les techniciens et les agriculteurs pour échanger sur la situation de leur exploitation et leur présenter les outils d'accompagnement disponibles. Les travaux d'aménagement sont ensuite réalisés avec les exploitants volontaires
- à travers l'élaboration de son Projet alimentaire territorial (PAT), elle propose de mobiliser les entreprises du territoire cherchant à compenser leurs émissions afin de créer un marché du carbone local pour financer la transition des agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses
- dans le cadre de sa compétence développement économique, Saint Brieuc Armor Agglomération accompagne financièrement l'installation des agriculteurs. Une bonification de l'aide conditionné à des mesures environnementales sera mise en place pour la fin 2023. Une faible empreinte carbone ou un engagement à diminuer son empreinte carbone faciliteront l'accès à ce bonus pour les agriculteurs.

SBAA propose également d'étudier :

- d'autres possibilités de partenariat pour modifier les pratiques agricoles dans une optique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- la création d'un guide pratique sur l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments agricole qui serait diffusé à l'ensemble des concepteurs sera étudiée.

Il est à noter que ces actions territoriales inscrites au PCAET sont complétées par des actions de la Région qui, en tant que gestionnaire du deuxième pilier de la politique agricole commune :

- Contribue à l'amélioration des systèmes agricoles : mesures agro-environnementales et climatiques (maîtrise de la fertilisation, réduction du travail du sol, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, aides « systémiques » à la conversion ou au maintien d'exploitation dans des systèmes de productions plus sobres en carbone...), programme Éco-énergie Lait , développement d'une filière bois locale dans le cadre du Plan bois énergie favorisant le stockage de carbone
- Favorise l'indépendance énergétique des agriculteurs et la modernisation de la production : Mise en œuvre du programme régional « énergie et agriculture » (diagnostic énergétiques, mesures d'économies d'énergie, méthanisation à la ferme et production de biogaz, agro carburants, chaudières bois en milieu rural...), soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux, modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne / Syndicat mixte de la baie de Saint Brieuc/ Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) , Conseil départemental des Côtes d'Armor, partenaires du PLAV , Région Bretagne Organisations professionnelles agricoles
<b>Calendrier</b>	<p><b>Déjà en cours</b></p> <p>Accompagnement de la chambre d'agriculture</p> <p>SAGE : Projet territorial de la Baie de Saint Brieuc 2022-2027</p> <p><b>2023</b></p> <p>Mise en place de la bonification environnementale pour les aides à l'installation</p> <p><b>2024</b></p> <p>Validation du PAT</p>

<b>Budget</b>	<p><b>Convention de partenariat 2021-2026 avec la Chambre d'agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 500€ en 2022 (pour 4 axes d'action dont un sur la transition énergétique)</li> </ul> <p><b>Contrat territorial Baie de St Brieuc (2022-2024) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions sous Maîtrise d'œuvre SBAA : 380 000 € / an</li> <li>• Coordination par le SM.BSB : 282 500 € / an sur l'ensemble du territoire du contrat</li> <li>• Actions collectives agricoles (MO CRAB, GAB ,CEDAPA) : 442 900 € / an sur l'ensemble du territoire du contrat</li> <li>• Diagnostics et accompagnements individuels par les prescripteurs et organismes de conseil : 1 150 000 € / an sur l'ensemble du territoire du contrat</li> <li>• Aides aux exploitants agricoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Paiements pour services environnementaux (2023-2027) : 1 000 000 € / an sur l'ensemble du territoire du contrat</li> <li>◦ MAEC, aides à l'investissement spécifiques PLAV, chantiers collectifs : budgets à définir en fonction des projets sur le territoire</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Financement possible</b></p> <p>Région, AELB</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les émissions de GES et de polluant atmosphérique du secteur agricole</li> <li>- Dynamique bocagère</li> <li>- Les indicateurs de qualité de l'eau (quantité de nitrate, phosphore et pesticides)</li> <li>- Nombre d'installation Photovoltaïque et autres installations EnR sur des exploitations agricoles</li> </ul>	

N°	Nom Action		
13	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles		
Orientation	2, 3, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Aujourd'hui, les productions animales du territoire sont fortement consommatrices de protéines importées (en particulier le soja venant d'Amérique du Sud). Ces produits étant soumis aux fluctuations mondiales des cours des céréales, les répercussions peuvent avoir un impact non négligeable sur le poids des charges des exploitations.</p> <p>Cet aliment peut être partiellement remplacé par des cultures fourragères riches en protéines (en particulier la luzerne).</p> <p>En plus de l'intérêt économique, la culture de luzerne est très intéressante dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau (couverture des sols, diminution des intrants azotés) et de la séquestration de carbone dans les sols.</p> <p>Son développement est donc intéressant pour l'atténuation du changement climatique à plusieurs titres : réduction des importations de tourteau de soja, réduction de l'utilisation des intrants, augmentation du stockage de carbone dans les sols.</p> <p>Saint Briec Armor Agglomération (SBAA) étudie la faisabilité d'une unité de déshydratation des fourrages qui permettrait de lever les freins au développement de cette culture de luzerne et d'autres cultures pérennes (difficultés de conservation, difficultés techniques pour la culture et la récolte, absence de débouchés autres que pour les éleveurs de ruminants...).</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprendre l'objectif de Baie 2027 : passer de 30 à 36% de la SAU en cultures fourragères pérennes</li> <li>- Déshydrater 20000 tonnes de luzerne à l'aide de biomasse</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des intrants azotés</li> <li>- Réduction des importations de soja et donc des émissions dues aux transports et réduction des émissions liées au changement d'assolement</li> <li>- Baisse des émissions de NH3</li> <li>- Baisse des importations de granulés de bois</li> <li>- Baisse de la consommation de gaz par substitution de chaudière gaz et fioul par des poêles à granulés.</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>En 2021 et 2022, SBAA a financé plusieurs études techniques, juridiques et économiques visant à attester de la faisabilité et de l'impact positif sur les exploitations agricoles et sur le territoire d'un tel projet.</p> <p>Depuis fin 2022, SBAA mobilise l'ensemble des acteurs concernés par le projet (agriculteurs, entreprises de l'alimentation animale, producteurs de bois énergie (combustible et matière première granulés bois), distributeurs de granulés de bois et partenaires (collectivités voisines, chambres consulaires, financeurs, banques) pour créer une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui portera ensuite ce projet (création prévue pour début 2024).</p> <p>Le lancement de l'usine est lui prévu pour 2026. Cette unité permettra de déshydrater 25 000t de fourrages par an (2000-3000ha dans un rayon de 40km autour de la zone des Châtelets à Ploufragan). Deux filières seront créées : une filière prestation (pour les éleveurs souhaitant utiliser les fourrages déshydratés dans leurs rations) et une filière vente pour fournir un débouché à la luzerne à des agriculteurs qui n'en ont pas actuellement. La pousse des fourrages étant limitée à la période mi mars-fin octobre, des granulés de bois seront fabriqués en contre saison. La chaleur nécessaire aux process sera produite par un four biomasse alimenté localement (fraction ligneuse des déchets verts, bois déchiqueté ...).</p>			

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et membres de la SCIC
<b>Partenaires</b>	Autres collectivités, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
<b>Calendrier</b>	2022-2023 :mobilisation des acteurs locaux autour du projet 2024 : création d'une SCIC 2026 : mise en service d'une unité de déshydratation
<b>Budget</b>	200 000 € sur les années 2022-2023 pour le financement du poste de chargé de mission déshydratation et des études de faisabilité ainsi que de l'accompagnement devant aboutir à la création d'une entité juridique indépendante (SCIC). 3M€ de capitaux propres à se partager entre l'ensemble des sociétaires (max 50 % pour les organismes publics) afin de créer la SCIC en 2024 23M€ d'investissement total estimé
<b>Financement possible</b>	Capital propre : 3,5M€ à se partager entre l'ensemble des parties prenantes sociétaires de la SCIC Emprunts Appels à projets France relance (AMI PIA4 « démonstrateurs territoriaux ds transitions agricoles et alimentaires »), Fonds Européens FEDER, Autres
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche</li> <li>- Surface de luzerne plantée (hectare)</li> <li>- Volume de cultures fourragères pérennes produites (tonne)</li> <li>- Quantités de granulés de bois produits</li> </ul>	

N°	Nom Action		
14	Co-construire un projet d'alimentation durable		
Orientation	2, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
Depuis le début de l'année 2022, Saint-Brieuc Armor agglomération mène un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en phase d'émergence. L'intention première d'un PAT est de bâtir un projet collectif rapprochant les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, acteurs de la société civile et les consommateurs.			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'installation d'agriculteurs pour contribuer au renouvellement des générations</li> <li>- Structurer et consolider les filières du territoire avec la mise en adéquation de l'offre et la demande</li> <li>- Renforcer les partenariats et interactions entre opérateurs</li> <li>- Lutter contre la précarité alimentaire</li> <li>- Sensibiliser le consommateur dans un objectif de transition vers des modèles de consommation compatibles avec les objectifs climatiques</li> <li>- Mise en application de la loi EGalim dans les restaurants scolaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des modes de productions agricoles et de consommation</li> <li>- Relocalisation de l'alimentation</li> <li>- Maintien ou augmentation du nombre d'agriculteurs sur le territoire</li> <li>- Accès à une alimentation saine, de qualité et équilibrée pour tous,</li> <li>- Réduction de la consommation de viande</li> <li>- Augmentation de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique...</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
Le Projet Alimentaire Territorial vise à élaborer une politique publique de l'alimentation à partir d'un diagnostic et d'une phase de concertation de l'ensemble des acteurs qui composent le système alimentaire local. À terme, l'objectif est d'aboutir à une stratégie et à un plan d'action opérationnel en 2024.			
<p>Le diagnostic réalisé en 2022/23 a mis en avant les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintenir une dynamique plurielle de production en lien au renouvellement des générations</li> <li>- La structuration des filières alimentaires intermédiaires</li> <li>- Favoriser l'accessibilité alimentaire et la transition des comportements (au travers notamment de la restauration collective)</li> <li>- Le développement de la coopération entre les opérateurs</li> </ul>			
Suite au diagnostic, Saint-Brieuc Armor Agglomération a convié l'ensemble des acteurs prenant part au système alimentaire du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, associations caritatives, etc.) à un temps fort, suivi de plusieurs ateliers de concertation en juin 2023. Cette étape a permis aux acteurs concernés de prendre part à l'écriture du projet alimentaire et à l'élaboration du futur plan d'action qui intégrera la question climatique de manière transversale.			
<p>Par ailleurs, l'agglomération poursuit l'accompagnement de la restauration collective municipale et a élaboré un plan d'action opérationnel 2023-2024 spécifique qui cible 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner la mise en œuvre de la loi Egalim,</li> <li>- éduquer/ sensibiliser</li> <li>- animer et renouveler le groupement d'achat de denrées alimentaires bio</li> <li>- faciliter le sourcing et la mise en relation hors groupement.</li> </ul>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	DRAAF, ADEME (Financeurs) Partenariat à préciser dans le cadre de l'adoption du plan d'action : CIVAM, Chambres consulaires, Agriculture paysanne, MAB/Gab 22, Syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc, agriculteurs et leurs organisations, association de consommateurs, acteurs de l'aide alimentaire, AMAP, entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, habitants, etc.
<b>Calendrier</b>	2023 – Élaboration du PAT 2024 - Mise en œuvre du PAT
<b>Budget</b>	140 000,00 € sur 2022-2023 – Élaboration du PAT incluant 1ETP sur 2 ans 6500€/an en 2023 - Partenariat Maison de l'Agriculture Biologique pour l'animation du groupement restauration collective À définir pour le déploiement du PAT en fonction du plan d'actions défini.
<b>Financement possible</b>	AAP Programme national pour l'alimentation (Obtenu : 100 000€ sur 2022-2023)
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrables : stratégie alimentaire et plan d'action</li> <li>- Part des produits bio et labellisés en restauration collective</li> <li>- Part des menus végétariens en restauration collective</li> <li>- Balance alimentaire du territoire (estimation de ce qui est produit et de ce qui est consommé)</li> </ul>	

N°	Nom Action		
15	Créer une réserve foncière agricole		
Orientation	1 - 2 - 4	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>L'agriculture représente 24% des émissions de GES (majoritairement non énergétique) du territoire (soit le 2ème secteur émetteur), 99% des émissions d'ammoniac (NH3) et 41% des émissions de particules fines PM10. Il lui sera difficile d'arriver à la neutralité carbone du fait des spécificités de ses modes de production (élevage bovin notamment). Cependant des actions sont possibles, par exemple en modifiant certaines pratiques agricoles, en améliorant le stockage de carbone sur les exploitations ou en favorisant des systèmes de production plus vertueux. Le levier « foncier » permet en partie de répondre à ces enjeux et à d'autre comme le renouvellement des générations.</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie régionale installation/transmission en agriculture, la Région Bretagne souhaite créer une foncière agricole pour restructurer et préserver le foncier.</p> <p>En effet, l'accès au foncier agricole reste un des principaux obstacles à l'installation. En attendant une éventuelle loi foncière nationale qui renforcerait les outils de contrôle public du foncier agricole, il est essentiel de mettre en œuvre des outils pour améliorer l'accès au foncier agricole à droit constant.</p> <p>Les réserves foncières ont de multiples intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'installation</li> <li>• faciliter les échanges parcellaires pour favoriser le regroupement parcellaire et ainsi favoriser le pâturage et diminuer les déplacements en tracteurs</li> <li>• reprendre en main des zones sensibles : périmètres prioritaire de captage, zones Natura 2000 pour y favoriser des pratiques respectueuses de l'eau et/ou la biodiversité via des Baux ruraux environnementaux.</li> <li>• Compenser les agriculteurs expropriés dans le cadre d'aménagements fonciers</li> </ul> <p>Saint Brieuc Armor Agglomération possède par ailleurs plusieurs centaines d'hectares dont une partie de terres agricoles.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer une réserve foncière</li> <li>- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs</li> <li>- Favoriser les regroupements parcellaires pour développer le pâturage et limiter les déplacement siège/parcelle</li> <li>- Faire en sorte que SBAA soit propriétaire des périmètres de captage et autres zones sensibles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des installations</li> <li>- Augmentation de la part de prairie dans la SAU globale</li> <li>- Augmentation de la part d'exploitation en agriculture Biologique</li> <li>- Rééquilibrage de la balance agricole du territoire</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'eau dans les périmètres de captage</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p><b>1. constitution d'une réserve foncière agricole avec le foncier propriété de SBAA :</b></p> <p>Dans un premier temps, il est nécessaire de finaliser le recensement du foncier propriété de SBAA. La part agricole de ce foncier pourra venir abonder la réserve foncière communautaire.</p> <p>Il conviendra ensuite d'établir une stratégie d'utilisation de ce foncier entre les enjeux listés précédemment (installation, restructuration parcellaire, compensation, protection des milieux).</p> <p>La mise en place de la stratégie régionale viendra possiblement modifier cette action en offrant une éventuelle possibilité d'abonder cette réserve avec des parcelles achetées sur le marché du foncier.</p>			

## **2. Prémption sur les zones sensibles :**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur le territoire, SBAA est compétent pour préempter sur les Périmètre Prioritaires de Captage.

La direction eau et assainissement a ainsi une stratégie d'acquisition puis de mise en bail rural environnemental des parcelles arrivant sur le marché du foncier. Ces parcelles viendraient alors abonder la réserve foncière. Une adhésion au service vigifoncier ou un partenariat avec le Syndicat mixte de la Baie de Saint Brieuc pour réaliser une veille foncière est envisagée.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Région Bretagne, Chambre d'agriculture, Syndicat mixte de la baie de Saint Brieuc, Agriculture Paysanne 22 (pour la mise en relation avec les porteurs de projets), Terre de lien
<b>Calendrier</b>	2023 : finalisation du recensement du foncier propriété de SBAA 2023-2024 : élaboration d'une stratégie d'utilisation de ce foncier 2023-2025 : préemptions sur les terres disponibles en PPC. 2023 (Région Bretagne) : Déclinaison de l'axe foncier de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, Création du nouvel outil de réserve à des fins de restructuration parcellaire (moyennant un partenariat avec la SAFER). 2e semestre 2023 : Nouveau temps d'échange sur le volet foncier avec les EPCI
<b>Budget</b>	Temps humain pour l'animation du dispositif : <i>à définir</i> Acquisition de parcelles en vente en périmètre prioritaire de captage : 30 000€/an
<b>Financement possible</b>	Région, AELB
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- La surface mise en réserve</li><li>- Le nombre d'échanges parcellaires réalisés / surface</li><li>- Le nombre d'installations aidées</li><li>- La part du périmètre de captage propriété de SBAA</li><li>- La surface en prairie</li><li>- La part de la SAU du territoire en Agriculture Biologique</li></ul>	

N°	Nom Action		
16	<b>Animer un marché local de la compensation carbone</b>		
<b>Orientation</b>	2, 4 et 6	<b>Thématique</b>	Activités économiques
<b>Contexte</b>			
<p>L'agriculture représente 24% des émissions de GES (majoritairement non énergétique) du territoire (soit le 2ème secteur émetteur), 99% des émissions d'ammoniac (NH3) et 41% des émissions de particules fines PM10. Il lui sera difficile d'arriver à la neutralité carbone du fait des spécificités de ses modes de production (élevage bovin notamment). Cependant des actions sont possibles, par exemple en modifiant certaines pratiques agricoles. Un autre enjeu du monde agricole est d'accentuer l'efficacité énergétique des exploitations par la baisse des consommations et de développer les pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration des sols et des boisements, l'agriculture étant la seule activité à pouvoir séquestrer du carbone.</p>			
<p>Les changements de pratiques agricoles visant à réduire les émissions de GES du secteur ainsi qu'à augmenter le carbone stocké dans les sols sont souvent sources de surcoûts, ce qui peut freiner la transition. Depuis 2018, le « Label Bas Carbone » certifie les réductions d'émissions de gaz à effets de serre et le carbone stocké dans différents secteurs d'activités (forêt, agriculture, bâtiment...).</p>			
<p>Ces changements de pratiques engendrent souvent des co-bénéfices environnementaux : réduction des émissions d'ammoniac, réduction des fuites d'azotes et donc de la prolifération des algues vertes ou encore amélioration de la biodiversité.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'actions d'amélioration des pratiques agricoles</li> <li>- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles</li> <li>- Préparer l'agriculture au changement climatique</li> <li>- Développer la séquestration carbone</li> <li>- Diminuer les émissions d'ammoniac</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des émissions de GES et des consommations et augmentation de la séquestration carbone</li> <li>- Baisse des émissions de NH3 et de PM10</li> <li>- Modification des pratiques agricoles les plus polluantes</li> <li>- Réduction des risques liés aux pratiques agricoles</li> <li>- Amélioration la qualité de l'eau, protection et restauration des écosystèmes et de la biodiversité</li> <li>- Meilleure santé économique des exploitants agricoles</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Le fonctionnement est le suivant : l'agriculteur réalise un état des lieux des émissions de GES et du carbone stocké sur son exploitation. Il met ensuite en place un plan d'action pluriannuel (souvent 5 ans) visant à réduire ces émissions. Les émissions évitées certifiées dans le cadre de ce label sont ensuite vendues à des acteurs économiques qui souhaitent compenser leurs émissions de GES. Un audit est réalisé à la fin du projet pour vérifier la mise en place effective du plan d'action. Plusieurs méthodes sectorielles permettent de quantifier les émissions évitées et le carbone stocké : Carbone Agri pour les élevages de ruminants, Carbocage pour la plantation de haies... La première étape de diagnostic et d'élaboration du plan d'action est à la charge de l'agriculteur avec cofinancement possible par la région (80 % dans la limite de 100 000€/ans) pour la méthode Carbone Agri.</p>			
<p>Ce dispositif est un modèle de financement privé de la transition agro-environnemental complémentaire à d'autres dispositifs publics comme les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) ou les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).</p>			
<p>Dans ce cadre, SBAA et ses partenaires proposent de mobiliser les acteurs autour de ce label bas carbone pour créer un marché de la compensation carbone local.</p>			

Les acteurs engagés dans la mise en place de ce marché :

- Les agriculteurs du territoire : Les agriculteurs ayant un projet d'amélioration de leur bilan carbone valorisent ces réductions grâce à la démarche

- Les entreprises du territoire (contributeurs) : Les entreprises souhaitant compenser leurs émissions achètent le carbone évité ou stocké par les agriculteurs.

- SBAA : à l'initiative de la démarche, SBAA promeut le projet auprès des entreprises (acheteurs) et des agriculteurs (stockeurs) du territoire et met en lien les acteurs.

- Des partenaires agricoles : Les partenaires agricoles (chambre d'agriculture, autres organismes du développement agricole...) recensent les agriculteurs du territoire intéressés par la démarche et réalisent les diagnostics

- Un intermédiaire de gestion : L'organisme intermédiaire se charge de la procédure administrative pour faire labéliser les projets, de la contractualisation entre stockeurs et contributeurs, puis du versement des paiements aux contributeurs.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc (SAGE), AELB (financeur du programme d'action bassin versant), Conseil régional, Conseil départemental, Innoval, CERFRANCE, autres partenaires à définir
<b>Calendrier</b>	2eme semestre 2023 : recrutement de l'organisme intermédiaire Octobre-Novembre 2023 : Formalisation du partenariat, construction d'un argumentaire pour convaincre les entreprises. Fin 2023 - Début 2024 : prospection auprès des entreprises du territoire (contributeurs) et des agriculteurs du territoire 2024 : diagnostics et mise en place des projets bas carbone
<b>Budget</b>	Lancement et animation de la démarche : temps de travail à définir
<b>Financement possible</b>	Entreprises privées, Passe Bas carbone de la Région Bretagne pour le financement des diagnostics
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'agriculteurs entrés dans la démarche</li> <li>- La quantité de carbone compensée (somme des crédits carbone vendus)</li> </ul>	

N°	Nom Action		
17	Réaliser un schéma directeur des énergies		
Orientation	1, 3 et 5	Thématique	Énergies renouvelables
Contexte			
<p>Aujourd’hui, grâce à un contexte mondial favorable à l’abandon des énergies fossiles, de nombreuses mesures sont prévues pour accélérer la transition énergétique comme la loi APER (accélération pour la production d’énergies renouvelables). Ces transformations bien que nécessaires à la décarbonation de notre mode de vie ne doivent pas se faire au détriment de la préservation de la biodiversité, ou créer une concurrence sur des ressources ou des terres utilisées à des usages alimentaires.</p> <p>Avec la déclinaison de la nouvelle SNBC d’ici fin 2024, les objectifs du territoire seront revus à la hausse sur tous les domaines pour respecter les nouveaux engagements européens dans la lutte contre le réchauffement climatique. Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu’entité organisatrice de la transition écologique doit être en capacité à décliner ses grands enjeux en installations concrètes et localisées.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un système énergétique plus durable</li> <li>- Prendre en compte la complémentarité des énergies et éviter des blocages (concurrence sur la ressource).</li> <li>- Évaluer nos objectifs et définir une stratégie territoriale de déploiement des ENR.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure intégration des énergies renouvelables dans leur environnement (identifier des zones et des impact sur l’environnement)</li> <li>- Mieux définir les possibilités du territoire en terme de développement des ENR.</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>Pour répondre aux exigences de la loi APER, Saint-Brieuc Armor Agglomération accompagnera les communes dans le recensement des zones d’accélération énergétique.</p> <p>Parallèlement, SBAA souhaite prendre le temps de structurer la politique Énergies Renouvelables territoriale avec l’ensemble des acteurs à travers un Schéma Directeur des Énergies (SDE). Il s’agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et préciser la connaissance de la situation énergétique de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des potentialités par filière énergétique</li> <li>• Réaliser un exercice de scénarisation et de prospective territoriale</li> <li>• Articuler avec les perspectives de développement du territoire : friches, zones à densifier, projet de renouvellement urbain...</li> <li>• Sensibiliser les élus, rendre accessible et compréhensible les données sur le potentiel réel des énergies renouvelables et leur déclinaison possible sur le territoire (SAU dédiée à la culture énergétique pour le biogaz, volume bois mobilisable, ordre de grandeurs...).</li> <li>• Créer un espace de dialogue et de concertation locale sur le déploiement des EnR-R incluant l’ensemble des acteurs du système énergétique local qu’il soit gestionnaire, producteur ou consommateur</li> <li>• Construire une vision partagée et une feuille de route opérationnelle, avec des objectifs réalistes et communs de développement des EnR-R, de réseaux et de maîtrise des consommations (cartographie des secteurs et zones d’interventions prioritaires, notamment)</li> <li>• Arrêter notamment un positionnement territorial sur l’agrivoltisme, l’éolien...</li> <li>• Favoriser l’acceptabilité des EnR-R en élaborant une charte sur l’installation des EnR-R pour respecter les enjeux alimentaires et agricoles, de maintien de la biodiversité, de préservation des ressources en eau, pour favoriser l’ancrage territorial des projets...</li> </ul>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	Communes, EPCI voisins, SDE22, Concessionnaires, DDTM22
<b>Calendrier</b>	Fin 2023 : 1ères zones d'accélération énergétique 2024 : Élaboration du SDE
<b>Budget</b>	- AMO Schéma directeur : 90 000 €TTC - Moyens humains SBAA : 0,7 ETP
<b>Financement possible</b>	Appel à projet planification énergétique de l'Ademe et la Région Bretagne 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation recensement des ZAEnr</li> <li>- Réalisation Schéma directeur énergies</li> <li>- Production d'énergie renouvelable sur le territoire</li> </ul>	

N°	Nom Action		
18	Faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables		
Orientation	3	Thématique	Énergies renouvelables
Contexte			
<p>Ne produisant que 8% de ses consommations d'énergie, le territoire est largement dépendant de l'extérieur en termes d'énergie. Le développement des énergies renouvelables doit donc s'accélérer et tous les types d'EnR doivent être accompagnés. De même, les petits projets, notamment au niveau des habitations, ont toute leur place au côté de grosses installations comme le futur parc éolien offshore.</p> <p>Concernant la production de chaleur renouvelable, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé avec l'Ademe fin 2019 un contrat chaleur renouvelable qui permet d'accompagner les porteurs de projets (hors sphère particuliers) et de financer des petits projets normalement non accessibles au fonds chaleur national.</p> <p>Concernant la production d'électricité renouvelable, Saint-Brieuc Armor Agglomération a mobilisé les acteurs et a mis en place son cadastre solaire en 2023 (avec les financements de l'AAP Ademe-Région Planification énergétique).</p> <p>L'autoconsommation solaire se développe mais son potentiel reste freiné par les coûts de stockage. Or le volume de surface de toitures disponibles dans les ZAC et sur les bâtiments agricoles permettrait d'envisager des grandes centrales de production d'électricité avec une gestion de la production répartie entre les différents consommateurs (autoconsommation collective)</p> <p>Piloté par le SDE22, une SEM Énergies a été mise en place en 2019 , outil financier pour développer les projets d'énergies renouvelables. L'outil de portage opérationnel complémentaire est en cours de mise en place : la Société Publique Locale Energie.</p> <p>Enfin, les petites productions d'EnR, notamment pour les particuliers sont à encourager.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement des installations de production de chaleur renouvelable.</li> <li>- Favoriser la production d'électricité renouvelable.</li> <li>- Relancer la filière solaire thermique</li> <li>- Encourager l'autoconsommation sur le territoire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la part de renouvelable dans le mix énergétique du territoire</li> <li>- Une couverture d'au moins 20% des besoins en énergie du territoire par les énergies renouvelables.</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager à travers PLUi et SCOT le développement des énergies renouvelables en milieu urbain et agricole,</li> <li>- Poursuivre le dispositif « Fonds chaleur territorialisé » sur l'Agglomération jusque fin 2024. Faire le bilan et définir les suites à donner.</li> <li>- Poursuivre l'accompagnement du déploiement du cadastre solaire (animations, communication) et le soutien au développement de l'autoconsommation solaire. Valoriser les solutions de concrétisation mutualisées (achats groupés, études conjointes...).</li> <li>- Concourir avec le SDE22, le Département, le SDAEP, les EPCI du département à la mise en place d'un outil de portage pour le développement des énergies renouvelables : projet de Société Publique Locale Énergie. (pilotage SDE22)</li> </ul>			

- En lien avec le schéma directeur énergie (Fiche action 17), sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs pour développer les énergies renouvelables.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et le SDE 22
<b>Partenaires</b>	ALEC, ADEME, Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, SDAEP...
<b>Calendrier</b>	2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du cadastre solaire</li> <li>• Création d'une SPL Énergie</li> </ul> Fin 2024 : échéance 1 <sup>er</sup> contrat chaleur renouvelable 2024-2025 : Élaboration du Schéma directeur énergie
<b>Budget</b>	258 430€ : Animation du contrat chaleur sur 3 ans 80 500€ : Planification énergétique 2020 (inclus 20% ETP) 500 000€ : Capital de départ SPL
<b>Financement possible</b>	- Fonds chaleur territorialisé : Ademe : 70% sur l'animation et 40% sur l'investissement - AAP Planification énergétique 2020 : 50 000€
<b>Indicateurs de suivi</b>	
- MWh renouvelables produits	

N°	Nom Action		
19	Poursuivre le développement de la filière bois-énergie		
Orientation	2, 3, 4 et 6	Thématique	Énergies renouvelables
Contexte			
<p>Depuis 2018, l'agglomération s'est structurée en régie pour apporter une solution locale pour approvisionner les chaufferies de son patrimoine en bois énergie. Parallèlement une co-activité a été développée pour satisfaire les besoins en paillage des communes et de l'agglomération. En cohérence avec les projets identifiés dans le Contrat Chaleur renouvelable, il est proposé de continuer à développer l'activité de la filière en augmentant les volumes livrés.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des boisements en bonne santé</li> <li>- Gérer durablement le bocage en ayant des solutions de calorisations des sous produits</li> <li>- Soutenir la filière bois locale, dans une démarche économique et environnementale</li> <li>- Organiser et financer des chantiers de replantation pour augmenter la séquestration carbone sur le territoire et reconstituer les massifs boisés ( 1000 arbres tous les ans)</li> <li>- Utiliser le gisement du territoire pour approvisionner en combustible les chaufferies biomasse afin de limiter l'impact de la volatilité des coûts d'achat des matières premières sur le produit fini d'ici à 2025 (20 % de bois issu de l'agglomération)</li> <li>-Atteindre 1000 tonnes de bois à destination des chaufferie bois des communes et des futurs projets de SBAA d'ici à 2026</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la séquestration carbone avec la bonne gestion des forêts et le développement du bocage</li> <li>- Réduction des émissions des GES avec la mise en place d'une logistique locale</li> <li>- Développement des chaufferies bois en cohérence avec le gisement</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les opérations de travaux en tenant compte de la provenance (type d'arbre et qualité), de l'adaptation des essences aux impacts du réchauffement climatique (choix des essences), des techniques d'entretien (bonnes pratiques sylvicoles), de la préservation de la biodiversité (respect des saisonnalités, des continuités biologiques, des écosystèmes...) et de l'engagement des agriculteurs dans l'opération.</li> <li>- Poursuivre l'identification des lieux d'implantation de chaufferies bois sur le patrimoine des bâtiments publics et travailler sur l'adéquation avec les possibilités techniques de la filière bois.</li> <li>- Trouver un 3ème site de stockage sur le sud de l'agglomération pour constituer un stock de secours pour l'approvisionnement des chaufferies (réduire le travail en flux tendu) et réduire l'impact carbone de la filière bois ;</li> <li>- Valoriser le paillage des espaces verts avec du bois local : la création d'un dépôt en interne permettrait aussi de mutualiser cet équipement pour encourager l'utilisation du paillage de bois sur les espaces verts gérés par les services de l'agglomération. Cette plateforme pourrait s'étendre à une mutualisation communale : plaquettes et paillage.</li> <li>- Continuer la mise en œuvre des programmes de gestion forestière pour les deux massifs communautaires</li> <li>- Poursuivre l'animation du programme Breizh Bocage (et communiquer sur l'accompagnement en place auprès des agriculteurs et sur les résultats obtenus).</li> </ul>			

- Développer l'animation et la structuration de toutes les parties prenantes sur la filière bois forestier et bocage, les communes, les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les scieries, l'ONF, le CRPF, la Chambre d'Agriculture, le Pays de St-Brieuc, les SCIC du département, l'ALEC...

- Identifier les espaces à planter sur les parcelles de SBAA

- En lien avec le projet d'atlas de la biodiversité, repérer et accompagner, à travers un cahier des bonnes pratiques, les forêts du territoire où l'enjeu biodiversité est particulièrement important. Ce cahier devra permettre d'avoir les clefs pour intervenir à la bonne période et surtout pour mettre en œuvre des recommandations spécifiques. Cela pourra se traduire en laissant des branches au sol par exemple pour conforter la présence de xylophages et autres insectes essentiels à l'alimentation des chiroptères et des oiseaux.

- Proposer des formations pour aider les intervenants à veiller aux bonnes pratiques. Ces formations pourront porter sur la compréhension de la filière bois et la compréhension des enjeux chiroptères et oiseaux

- Sensibiliser et informer de l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage en bois : expliquer l'optimisation du chauffage en bois pour diminuer l'impact sur la qualité de l'air.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Les agriculteurs locaux, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, l'Office National des Forêts, les communes, l'ALEC, le Département des Côtes d'Armor, les associations naturalistes
<b>Calendrier</b>	Action lancée
<b>Budget</b>	120k€ - budget de fonctionnement 2024 62,5k€ - budget d'investissement 2023 120k€ - budget d'investissement 2024
<b>Financement possible</b>	Financement FEDER, OFB, Contrat nature pour l'ABI Financement Breizbocage pour l'animation et les plantations

#### **Indicateurs de suivi**

- Volume de bois valorisé dans les chaufferies
- Linéaire bocager
- Part de bois issue du gisement de l'agglomération
- Nombre d'arbres plantés chaque année

N°	Nom Action		
20	Soutenir le développement des énergies citoyennes		
Orientation	3 et 6	Thématique	Énergies renouvelables
Contexte			
<p>Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération ne produit, en 2023, que 8% de l'énergie qu'il consomme. Il est donc essentiel de développer les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique de notre territoire, mais aussi permettre la consommation d'une énergie propre et durable.</p> <p>Les énergies renouvelables doivent être développées dans tous les secteurs d'activités (tertiaire, industrie, habitat, agriculture,...) et par tous les partenaires. Les habitants eux-mêmes peuvent investir pour équiper leur logement, mais ils peuvent aussi se regrouper pour mettre en place ou participer à des projets de plus grande ampleur.</p> <p>De plus en plus d'habitants sont intéressés par ce genre de projet. Sur le territoire de SBAA, on l'observe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de collectifs de citoyens (Citéwatt en 2015, puis 3 groupes en émergence depuis 2022) qui souhaitent développer un projet photovoltaïque sur des toits publics ou privés</li> <li>- le bilan très positif de la campagne de financement participatif lancée en 2016 par l'Agglomération pour installer une centrale photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment communautaire.</li> </ul>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les énergies renouvelables</li> <li>- Impliquer les habitants</li> <li>- Améliorer l'adhésion des riverains aux projets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production d'énergie renouvelable du territoire</li> <li>- Investissement des habitants dans des projets territoriaux porteurs de sens</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets citoyens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de son AAP planification énergétique/filière solaire, l'agglomération a cherché fin 2021 à informer, mobiliser des groupes citoyens et à les accompagner pour mettre en place des projets citoyens de centrales solaire photovoltaïque.</li> <li>- Avec le soutien de BreizhALEC qui héberge désormais le réseau Taranis, l'ALEC a obtenu en 2022 des financements régionaux pour accompagner l'émergence des groupes citoyens. C'est désormais elle qui accompagne les groupes volontaires (3 collectifs en émergence sur le territoire).</li> <li>- L'Agglomération soutiendra les collectifs, en relayant les actions de communication et en mettant à disposition des toitures de son patrimoine.</li> <li>- L'Agglomération pourra participer à l'investissement des projets portés par les collectifs si ceux-ci ouvrent le financement aux collectivités,</li> </ul> </li> <li>- Projets de SBAA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SBAA mettra en place un financement participatif pour au moins 50% de ses projets EnR</li> </ul> </li> <li>- Projets portés par des privés ou d'autres structures publiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SBAA informera sur l'intérêt de la participation citoyenne aux projets</li> </ul> </li> </ul>			
Pilote / Maître d'ouvrage	ALEC, Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Région, BreizhAlec/Taranis, Communes, SDE, développeurs privés, collectifs citoyens		
Calendrier	Dès 2018		
Budget	11 000€/an - budget de l'ALEC pour l'accompagnement des projets sur l'ensemble des trois EPCI couverts – financement via Breizh ALEC		

	- Pour les projets portés par SBAA sous forme de crowdlending, le financement participatif de projets EnR amène un surcoût d'environ 1000 € (intérêt + commission)
<b>Financement possible</b>	- Suivant le porteur de projet et le type d'EnR, des aides de l'ADEME sont mobilisables - Subvention éventuelle en fonction des projets, notamment sur les études structures toiture
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets aidés par an</li> <li>- Nombre de projets portés par SBAA avec financement citoyen</li> <li>- KWH produits</li> </ul>	

N°	Nom Action		
21	<b>Développer la valorisation énergétique issue des déchets et des ressources du territoire</b>		
<b>Orientation</b>	2, 3 et 5	<b>Thématique</b>	Énergies renouvelables
<b>Contexte</b>			
Saint-Brieuc Armor Agglomération, comme l'ensemble de la Bretagne est un territoire peu producteur d'énergies avec une production qui répond à seulement 8% des besoins énergétiques de son territoire. Afin de répondre à la transition énergétique, les acteurs du territoire souhaitent développer des ressources d'énergies renouvelables locales et de valorisations énergétiques.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les ressources produites sur Ti Valo en ressource énergétique.</li> <li>- Réduire le coût de traitement des déchets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production d'électricité et de chaleur sur le territoire</li> <li>- Baisse des émissions de CO2 liées au Fret</li> <li>- Développement de l'économie circulaire</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Initialement conçu pour assurer le tri des ordures ménagères, provenant notamment de l'agglomération briochine, le centre des Châtelets a été transformé entre 2015 et 2017 pour répondre à de nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Cette réhabilitation et agrandissement de l'unité des Châtelets en un centre de traitement et de valorisation des déchets, Ti Valo, permet de valoriser énergétiquement les déchets jusque-là considérés comme ultimes car voués à l'enfouissement par le biais de la production de CSR (Combustibles Solides de Récupération) « à façon » selon les utilisations demandées. L'objectif de Kerval est, depuis l'origine du projet, d'utiliser localement ce CSR pour répondre aux besoins énergétiques du territoire et participer à la transition vers l'usage de nouvelles énergies plus sobres.</p> <p>Les études menées durant ces dernières années, ont montré qu'une valorisation 100 % chaleur (100 Gwh/an soit 30 fois les besoins de la piscine d'Aquabaie) n'était pas envisageable sur le territoire à cause de l'absence d'un tissu industriel suffisant, mais qu'une unité de valorisation du CSR sous forme de chaleur/électricité (co-génération) était possible techniquement. Le co-génération n'était cependant pas soutenue par les appels à projets nationaux jusqu'en 2023.</p> <p>Kerval, avec le soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération, souhaite donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• capitaliser sur les études et expérimentations menées ces dernières années (gazéification avec Naoden)</li> <li>• rechercher un site adapté et développer les études pour évaluer la faisabilité d'une unité de valorisation du CSR en cogénération sur le site</li> </ul> <p>Ce projet permettrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner les industriels à décarboner leur process (lien fiche action 8)</li> <li>- d'avoir une source de production d'électricité non intermittente sur le territoire</li> <li>- de réduire le coût de traitement des déchets.</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Kerval		
<b>Partenaires</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération et les industriels		
<b>Calendrier</b>	Arbitrage en cours		
<b>Budget</b>	Étude de faisabilité : à définir 54 millions d'euros : Construction d'une unité de cogénération (montage à définir)		
<b>Financement possible</b>	ADEME (Appel à projet CSR 2023) – financements privés pour l'unité de		

co-génération

### Indicateurs de suivi

- Les quantités de déchets traités
- Coût de traitement du CSR
- Production d'énergie sur le territoire

N°	Nom Action		
22	Créer une recyclerie à l'Est du territoire		
<b>Orientation</b>	2 et 6	<b>Thématique</b>	Déchets
Contexte			
<p>Saint Brieuc Armor Agglomération gère directement six déchetteries. L'une d'entre elle, celle d'Yffiniac, ne peut être rénovée. Pour autant, le remplacement de cette déchetterie est devenue une urgence compte tenu de son état. Par ailleurs, le territoire est engagé dans des démarches de développement de l'économie circulaire.</p> <p>Le projet de création d'une Recyclerie à Trégueux a donc émergé afin de répondre à cette attente. Il s'agit de spécialiser le site d'Yffiniac pour accueillir uniquement les déchets verts et en parallèle construire un site grand et fonctionnel à Trégueux, laissant une large place aux possibilités de réemploi des matériaux et objets tout en permettant la valorisation matière des déchets par le biais d'un espace « déchetterie » classique.</p> <p>Outre les déchets du site actuel d'Yffiniac, la Recyclerie aura pour vocation d'intégrer une partie des flux des autres déchetteries dont ceux de St Brieuc en facilitant l'accès des usagers de Langueux, Trégueux et de l'Est de St Brieuc.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une plateforme de collecte des déchets végétaux à Yffiniac</li> <li>- Créer une déchetterie Recyclerie à Trégueux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la part de déchets collectés au profit du réemploi</li> <li>- Mobilisation des acteurs locaux et développement des activités de réemploi sur le territoire</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une plateforme de collecte des déchets végétaux à Yffiniac offrant des possibilités de réemploi des déchets végétaux déposés (mise à disposition de broyat de branchages) et des espaces de sensibilisation pour inciter à la prévention (promotion du paillage et du compostage).</li> <li>- Création d'une Recyclerie à Trégueux avec en entrée d'équipement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone de collecte pour le réemploi des objets et matériaux</li> <li>- un lieu de sensibilisation, d'exposition et réunion à l'attention des usagers</li> </ul> </li> </ul> <p>A l'arrière du site, une déchetterie « classique » permettra la valorisation des déchets.</p> <p>L'Agglomération souhaite concevoir ces équipements en étroite collaboration avec les acteurs locaux en les réunissant dans un groupe de travail. La volonté de l'Agglomération est de mettre, en priorité, les objets et matériaux à la disposition des acteurs du territoire.</p> <p>L'Agglomération souhaite aussi que cet équipement puisse être exemplaire dans sa conception (notamment concernant les matériaux utilisés et l'intégration d'énergies renouvelables).</p>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Kerval – Acteurs locaux comme Emmaüs – Prestataires, Eco-organismes		
<b>Calendrier</b>	Ouverture prévisionnelle des sites en 2026		
<b>Budget</b>	4,8 M€ hors acquisitions foncières		
<b>Financement possible</b>	Suivant exemplarité du bâtiment aides possibles de l'Ademe, Région, Europe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part d'objets et de matériaux détournés pour le réemploi</li> <li>- Nombre d'acteurs impliqués</li> <li>- Nombre d'usagers sensibilisés</li> </ul>			



N°	Nom Action		
23	Déployer le tri à la source des biodéchets		
Orientation	1 et 6	Thématique	Déchets
Contexte			
<p>La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) impose à tous le tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023. SBAA se doit de proposer à tous les habitants une solution pour la gestion et la valorisation de leurs biodéchets.</p> <p>L'accompagnement sur le compostage de proximité, engagé depuis 2005, a continué de se développer et de s'étoffer, grâce notamment au renforcement de l'équipe tri-prévention. Cependant, il ne couvre pas encore tout le territoire, condition indispensable pour satisfaire les obligations réglementaires de la loi AGEC.</p> <p>Aujourd'hui, environ 30 % des foyers compostent. Pour atteindre l'objectif réglementaire, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre dans une stratégie globale de territoire.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des biodéchets</li> <li>- Réduction des tonnages d'ordures ménagères</li> <li>- Maîtrise des coûts du service</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de CO2 liées à l'enfouissement ou à l'incinération des déchets</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>Pour poursuivre et accélérer ce déploiement, SBAA souhaite réaliser une étude. Cette étude permettra d'évaluer le plan d'actions en œuvre, de définir, dimensionner et planifier un schéma global « tri à la source » et surtout proposer et fixer une feuille de route en réponse à la réglementation. Les différentes étapes de cette étude seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diagnostic de la politique de compostage déjà en place</li> <li>• évaluation du service proposé à l'utilisateur en fonction des caractéristiques du territoire</li> <li>• définition du plan de charge pour garantir une solution à chaque usager : dimensionner le projet techniquement et économiquement (moyen humain, investissement, nombres de sites collectifs et leur maillage,...)</li> <li>• définition des objectifs quantitatifs et qualitatifs avec des indicateurs de suivi</li> <li>• expérimentation de solutions innovantes de gestion de proximité sur les zones urbaines denses</li> </ul> <p>Pour évaluer la part des fermentescibles présentes dans les OMR, une caractérisation du flux OMR est prévue en partenariat avec Kerval sur 2 périodes : hiver 2023/2024 et printemps/été 2024</p> <p>Les objectifs de cette étude de caractérisation des OMR sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître la composition des OMR et évaluer notamment la part des déchets fermentescibles</li> <li>• déterminer un point zéro dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA</li> <li>• identifier les gisements qui pourront être ciblés par des actions de prévention</li> </ul>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	
Partenaires		Kerval	
Calendrier		2023-2024 : Diagnostic	

	2024 : Mise en œuvre du plan
<b>Budget</b>	40K€ : Études Puis à définir à la suite du diagnostic et suivant les actions retenues
<b>Financement possible</b>	ADEME – Fond vert
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude</li> <li>- Tonnages d'ordures ménagères résiduelles</li> <li>- Nombre de composteurs installés</li> </ul>	

N°	Nom Action		
24	<b>Élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 6	<b>Thématique</b>	Déchets
<b>Contexte</b>			
<p>En décembre 2009, Saint Briec Armor Agglomération s’est lancée dans la mise en œuvre d’un programme local de prévention des déchets en bénéficiant d’un dispositif financier incitatif proposé par l’ADEME. Au travers d’une vingtaine d’actions, le plan ainsi mis en œuvre a permis de répondre à l’objectif réglementaire de réduction de la production d’ordures ménagères et assimilés (7% par habitant sur 5 ans).</p>			
<p>Depuis, le décret du 10 juin 2015 a rendu obligatoire, pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, la définition d’un « programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ». Le PLPDMA est un document de planification sur 6 ans.</p>			
<p>Dans ce contexte et avec l’élargissement du territoire, Saint Briec Armor Agglomération doit élaborer et conduire un PLPDMA adapté à son territoire. Son élaboration permettra de formaliser la continuité des actions engagées et de planifier les mesures et actions complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs réglementaires. Le PLPDMA accompagnera une politique de tarification incitative déjà engagée, en permettant d’ancrer en profondeur la modification des modes de consommation et des pratiques de réparation, réemploi, paillage, etc. Il permet également de faciliter son acceptation par les usagers, en leur donnant les moyens d’agir pour maîtriser et réduire leur production de déchets.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire un plan d’actions de prévention des déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Mobiliser un réseau d’acteurs relais à travers des actions de concertation</li> <li>- Accompagner les changements de comportement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la production de déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Ancrage des changements de pratiques de façon plus durable</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>L’élaboration et la mise en œuvre de ce programme sont conditionnées par la mise en place d’une commission consultative d’élaboration et de suivi. La CCES est l’instance principale de concertation du PLPDMA.</p>			
<p>Le programme doit, notamment, comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un état des lieux,</li> <li>• des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,</li> <li>• des actions permettant d’atteindre les objectifs retenus et les moyens qui y sont associés</li> <li>• des indicateurs relatifs à ces actions ainsi que les modalités d’évaluation et de suivi de ce programme</li> </ul>			
<p>Il doit faire l’objet d’un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.</p>			
<p>Une délibération d’intention de la collectivité à s’engager dans l’élaboration d’un PLPDMA a été adoptée en décembre 2022.</p>			
<p>En parallèle de l’élaboration de ce nouveau document, les nombreuses actions de prévention sur le terrain vont se poursuivre : promotion du compostage de proximité, animations autour du gaspillage alimentaire, organisation de la semaine de réduction des déchets, accompagnement aux éco-manifestations...</p>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>		Saint-Briec Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	Kerval, ADEME, Conseil Régional, Eco-organismes, Office de Tourisme
<b>Calendrier</b>	2023/2024 – Diagnostic 2025 à 2030 – Mise en œuvre du plan
<b>Budget</b>	A définir à la suite du diagnostic et suivant les actions retenues
<b>Financement possible</b>	ADEME sur le déploiement
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnages collectés via les trois flux de collecte en porte à porte (verre, autres emballages recyclables et papier, ordures ménagères résiduelles et assimilés)</li> <li>- Tonnages collectés via le réseau de déchetteries</li> <li>- Réalisation des actions du PLPDMA</li> <li>- Nombre d'animations de prévention par an</li> </ul>	

N°	Nom Action		
25	Réaliser un diagnostic des vulnérabilités et mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique		
Orientation	1 – 4 - 6	Thématique	Adaptation
Contexte			
<p>Face au changement climatique, deux types de politiques existent : l'atténuation par des actions de réduction des émissions de GES responsables du réchauffement climatique et l'adaptation qui consiste à réduire les impacts du changement climatique en agissant sur les conséquences et non les causes.</p>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération, lauréate en 2019 de l'appel à projet « Adaptation au changement climatique » proposé par l'ADEME et la Région Bretagne, a développé des actions d'acculturation à l'adaptation au changement climatique à destination des élus, techniciens et partenaires (balades climat, conférences, ateliers/formations), des outils pratiques (fiche techniques sur l'aménagement des espaces publics, études diagnostic sur les bâtiments publics du futur...), et des actions de sensibilisation à destination du grand public (exposition Hopes, un autre monde est possible)...</p>			
<p>Aujourd'hui, en capitalisant sur cette démarche, un besoin de diagnostic global pour pouvoir développer une stratégie d'adaptation au changement climatique se fait ressentir.</p>			
<p>D'ores et déjà, nous savons que notre territoire est soumis à certaines vulnérabilités qui seront à traiter/anticiper :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation du niveau de la mer</li> <li>- les risques inondations,</li> <li>- la baisse de la ressource en eau, augmentation des sécheresses, impactant notamment pour les secteurs agricole, touristique...</li> <li>- les vagues de chaleur</li> <li>- d'une manière générale, l'augmentation de la fréquence et l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes</li> </ul>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision globale des enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire</li> <li>- Prioriser nos axes d'intervention sur l'adaptation au changement climatique</li> <li>- Développer des actions concrètes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résilience du territoire aux impacts du changement climatique</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>- Capitaliser sur le projet adaptation au changement climatique (2019-2023) : organiser un séminaire fin 2023 et diffuser les résultats des travaux et les outils produits.</p>			
<p>- Benchmarker sur les démarches engagées par les collectivités (démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique d'un Territoire proposé par l'Ademe, et autres démarches), évaluer les besoins en ressources humaines et financières pour développer un diagnostic plurithématique (Aménagement du territoire, Bâtiment, Réseaux et infrastructures, Energie, Ressource en eau, Agriculture, Milieux, écosystèmes, Forêts, Pêche Aquaculture, Tourisme, Santé, Gestion des risques) et développer une stratégie d'adaptation au Changement climatique</p>			
<p>- Une fois la méthodologie arrêtée, les ressources identifiées et engagées, associer l'ensemble des directions en interne et les partenaires externes, en fonction des thématiques retenues.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	État, communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Chambres consulaires, l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiées
<b>Calendrier</b>	2024 - Diagnostic 2025 – Élaboration de la stratégie en vue de son intégration lors de la révision du PCAET
<b>Budget</b>	4000€ - Financement d'une mission de stage (niveau Master) pour la réalisation du diagnostic Temps agent à définir
<b>Financement possible</b>	ADEME, Région
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'étude diagnostic</li> <li>- définition de la stratégie</li> </ul>	

N°			
26	<b>Adapter les stratégies de prévention et gestion des risques inondation et des risques littoraux au regard du changement climatique</b>		
<b>Orientation</b>	1 -4	<b>Thématique</b>	Adaptation
<b>Contexte</b>			
<p>Face au changement climatique, Saint-Brieuc Armor Agglomération est vulnérable sur de nombreux secteurs de son territoire face à l'augmentation du niveau de la mer et au risque inondation.</p>			
<p>Face à ce constat, sur le territoire, des plans d'action et programmes de prévention sont déjà engagés :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de prévention des risques littoraux et d'inondation (PPRL-i) de la Baie de Saint-Brieuc sur les communes de Hillion, La Méaugon, Langueux, Plérin, Ploufragan, Saint-Brieuc, Trémuson et Yffiniac a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016,</li> <li>• La Stratégie de mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) approuvée en Conseil d'Agglomération le 22 avril 2021,</li> <li>• L'inscription, dans la liste des communes à risque face à l'érosion du trait de côte (décret de la Loi Climat et Résilience), de 6 communes (Yffiniac, Langueux, Saint-Brieuc, Plérin, Binic-Etables sur mer et Saint Quay Portrieux) du littoral de SBAA avec l'obligation de réaliser une cartographie du recul du trait de côte à échéance 30 et 100 ans.</li> </ul>			
<p>En complément de ces programmes, il est apparu nécessaire de mettre en place à l'échelle des bassins de risques, une politique globale de prévention en mobilisant l'ensemble des axes de la gestion des risques inondation à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) , outil de contractualisation entre l'État et les collectivités.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une gouvernance du PAPI pour partager les objectifs</li> <li>- Établir un diagnostic de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire face aux risques littoraux et d'inondation (PAPI)</li> <li>- Développer des actions concrètes de prévention et de gestion de crises (PAPI / PiCS)</li> <li>- Établir un Programme de travaux pour réduire la vulnérabilité du territoire (PAPI)</li> <li>- Prendre en compte la gestion des systèmes d'endiguement (GEMAPI)</li> <li>- Prise en compte des zones à enjeux dans le PLUi</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résilience du territoire face aux risques d'inondation et littoraux</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>La mise en place un Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations à l'échelle de SBAA et de son littoral doit permettre d'avoir un outil administratif et financier pour traiter les problématiques inondation. Le PAPI est suivi et animé par un référent unique de l'État désigné par le Préfet.</p>			
<p>Ce programme est complémentaire à la GEMAPI, la GEPu (gestion des Eaux Pluviales Urbaines) et au PiCS (Plan Inter-Communal de Sécurité).</p>			
<p>Un PAPI est composé obligatoirement de 7 axes :</p>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration des connaissances, prise de conscience des risques</li> </ol>			

2. Surveillance, prévision des crues et des inondations
3. Alerte et gestion de crises
4. Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisation
5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
6. Ralentissement des écoulements
7. Gestion des ouvrages hydrauliques

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, SBAA prendra en compte des études et données liées au réchauffement climatique dans le cadre de la gestion administratives et techniques des systèmes d'endiguement de son territoire.

Par ailleurs, en lien avec le PLUi, Saint-Brieuc Armor Agglomération va engager une étude sur la gestion du trait de côte.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Etat, communes, institutionnels (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, chambres consulaires), l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiés.
<b>Calendrier</b>	<p><b>Pour le PAPI</b>  13 avril 2023 – Lettre d'intention au Préfet pour l'élaboration d'un PAPI  2024 - Dossier candidature pour l'élaboration d'un PAPI  Sous réserve de validation de la candidature :  2024 – 2028 – Programme d'études préalables (PAP)  2029 – 2035 – Mise en œuvre du PAPI</p> <p><b>Pour l'étude Recul du trait de côte</b>  2024-2025 – Réalisation de l'étude  2026 – Intégration au PLUi</p>
<b>Budget</b>	GEMAPI pour SBAA / budget autres structures et privées pour certaines actions
<b>Financement possible</b>	Le PAPI donne droit au fonds « Barnier » (jusqu'à 50 % - Études et travaux) et peut être majoré par d'autres fonds tel que le Fond Vert (+10 ou 20%). Ces fonds sont accessibles aux différents maîtres d'ouvrage : collectivités, particuliers et entreprises.
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- État d'avancement du projet</li> <li>- Réalisation des études (PEP et Trait de côte)</li> </ul>	

N°	Nom Action		
27	Prévenir et gérer les évènements extrêmes liés au changement climatique		
Orientation	1 - 4 - 6	Thématique	Adaptation
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération est potentiellement le théâtre de divers aléas naturels : tempêtes, inondations, submersion marines, mouvements de terrain, sécheresses, feux de forêts, etc. Lorsqu'ils se produisent, ils peuvent être dramatiques, tant du point de vue du bilan humain, qu'en termes de dommages économiques ou de leurs conséquences sur l'environnement ou les animaux. Le dérèglement climatique est également susceptible d'avoir des incidences sur les installations techniques et des conséquences sanitaires (fortes chaleurs, qualité de l'air...).</p> <p>Les événements extrêmes désignent à la fois des phénomènes météorologiques (comme des phénomènes rares se produisant en un endroit et à un moment donné) et des phénomènes climatiques (lorsque des conditions climatiques extrêmes se prolongent).</p> <p>La hausse probable de 2 °C de la température moyenne de la planète d'ici la fin du XXIème siècle se déclinera de façon différenciée selon les régions du globe, mais s'accompagnera partout de changements importants dans le régime des précipitations et dans l'augmentation des extrêmes de températures ou autres phénomènes. Ainsi les aléas d'origine naturelle pourraient être plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>fréquents</b>: ce genre d'événements a tendance à se multiplier aux cours des dernières décennies, n'épargnant aucune région du monde, le risque est d'autant plus important. Ces phénomènes risquent de s'accroître encore davantage dans les années et décennies à venir.</li> <li>- <b>intenses</b>: d'un point de vue météorologique, le changement climatique se traduit notamment par une augmentation des amplitudes thermiques, pouvant entraîner des phénomènes à plus forte intensité.</li> <li>- <b>marqués dans la durée</b>: des phénomènes ayant une persistance dans le temps (vague de chaleur), ou bien au contraire, se déroulant sur un temps très court, allant de quelques heures à quelques jours (une tornade, un épisode de fortes pluies).</li> </ul> <p>Toutefois ces changements seront moins importants si l'augmentation de la température terrestre est maintenue, en limitant les émissions de gaz à effet de serre anthropiques. L'inertie du système climatique entraînera la poursuite des conditions climatiques actuelles pendant plusieurs décennies voire plusieurs siècles, poursuivant par exemple le processus actuel d'élévation du niveau moyen des océans.</p> <p>Bien qu'à l'échelle d'un petit territoire comme celui de Saint-Brieuc Armor Agglomération, il n'est pas possible d'inverser les tendances actuelles d'augmentation des phénomènes extrêmes, il convient de participer aux efforts globaux pour parvenir à freiner les dynamiques de dérèglement en cours, et à venir. En parallèle, il paraît nécessaire de se préparer et de s'adapter pour pouvoir faire face de façon efficace à ces changements.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision globale des conséquences qui pourraient être engendrées par les changements climatiques et notamment les évènements extrêmes sur le territoire</li> <li>- Prévenir et anticiper les impacts du changement climatique</li> <li>- Mettre en œuvre des mesures de prévention et protection</li> <li>- se préparer au mieux à la gestion d'une catastrophe (avant, pendant et après la crise)</li> <li>- sensibiliser les élus et la population</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les conséquences des évènements extrêmes (fréquence, gravité des aléas, vulnérabilité des enjeux)</li> <li>- Être en mesure d'agir rapidement et efficacement quand surviennent les catastrophes au niveau des institutions</li> <li>- Acculturation du risque</li> <li>- Connaissance des conduites à tenir de la part de la population</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
En 2023, le service commun risque majeur (agglomération+communes) travaillant jusqu'ici sur 13 communes his-			

toriques de Saint-Brieuc Agglomération propose d'étendre son champ d'intervention auprès des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les communes sont actuellement (en 2023) en train de se positionner.

Le service propose aux collectivités adhérentes de sensibiliser et préparer les élus et agents des différentes collectivités, à la gestion de crise, quelle soit d'origine naturelle ou anthropique et à agir en faveur du secours et de la sauvegarde des Hommes, des biens et de l'environnement. Il s'agit notamment de :

- accompagner à l'élaboration et à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
- organiser les formations, les exercices et l'analyse des risques.
- 

Le service propose également aux communes un accompagnement à la réalisation/mise à jour de leur DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs). Il s'agit ensuite d' :

- Informer et partager les connaissances sur les risques (permanents et extrêmes) du territoire en lien avec le changement climatique (par exemple par la mise en place de repères de crues sur le territoire).
- Informer sur les bons réflexes et les conduites à tenir en cas de phénomènes extrêmes (campagne d'affichage, organisation de formation en lien avec les acteurs de la protection civile et secours : SDIS, sécurité civile...)
- A terme, de structurer un réseau d'échange et de partage de bonnes pratiques notamment autour des outils d'information à destination du grand public.

Par ailleurs, le volet « Prévention des Inondations », de la compétence GEMAPI, traite notamment de "la défense contre les inondations et contre la mer" et de l'aménagement de bassins versants en vue de prévenir les inondations. Un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est également en train de se structurer (voir fiche 26).

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) contribuera également à la prévention des événements extrêmes pour des pluies centennales (voir fiche 28).

L'ensemble de ces outils et compétences sont mobilisables sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour prévenir des risques extrêmes. Il conviendra de poursuivre et de développer les efforts de protection et de prévention déjà menés, tout en favorisant les mesures de mutualisation et de solidarité avec les communes à travers le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), rendu obligatoire d'ici à 2026.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	État, communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental de Côtes d'Armor, l'ensemble des partenaires liés aux thématiques identifiées.
<b>Calendrier</b>	Continuel
<b>Budget</b>	Financement de 1,1 ETP pour PCS et DICRIM
<b>Financement possible</b>	Taxe GEMAPI pour certaines actions
<b>Indicateurs de suivi</b>	
Nombre de DICRIM à jour Nombre de PCS à jour Mise en place du PICS Nombre d'actions de sensibilisation menées	

N°	Nom Action		
28	<b>Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques</b>		
<b>Orientation</b>	1, 4 et 5	<b>Thématique</b>	Adaptation
<b>Contexte</b>			
<p>Parallèlement au phénomène de réchauffement climatique, les villes connaissent un microclimat, connu sous le nom d'îlot de chaleur urbain, qui va accentuer le réchauffement climatique et aggraver les épisodes de canicules. En effet, en raison de leur morphologie, de leurs matériaux, de leurs activités, etc. les villes présentent souvent des températures moyennes plus élevées que les températures en périphérie ou à la campagne.</p>			
<p>Ces écarts de température peuvent aller de 2°C pour une ville de 1000 habitants à 12°C pour une mégapole de plusieurs millions d'habitants (écarts maximum estivaux). L'îlot de chaleur urbain est ainsi défini comme l'écart de température entre une ville et la campagne environnante. On mesure essentiellement ces écarts la nuit, ce qui signifie que les tissus urbains emmagasinent de la chaleur durant la journée mais ne la libèrent que très peu durant la nuit contrairement aux zones rurales.</p>			
<p>Les îlots de chaleurs impactent la qualité de l'air et augmente la consommation d'énergie (climatisation) et d'eau. Enfin, la chaleur a des effets marqués sur la santé.</p>			
<p>Il est donc nécessaire de développer les îlots de fraîcheurs en s'appuyant sur une gestion alternative des eaux pluviales permettant de :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les surfaces imperméables</li> <li>- Infiltrer des eaux pluviales</li> <li>- Favoriser l'évapotranspiration des plantes par l'aménagement d'espaces verts régulant les eaux pluviales (Stockage et infiltration)</li> </ul>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir, accompagner et développer des aménagements permettant d'intégrer le concept "îlots de fraîcheurs" et de gestion intégrée des eaux pluviales</li> <li>-Élaborer un document cadre partagé avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement (en interne et externe : communes, acteurs privés...) sur les ambitions climat air énergie de la collectivité dans les politiques d'aménagement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie et du confort thermique</li> <li>- Limitation de la pollution de l'eau pluviale</li> <li>- Réduction de l'imperméabilisation des sols</li> <li>- Réduction des inondations</li> <li>- Recharge des nappes phréatiques</li> <li>- Limitation la dégradation de la qualité de l'air</li> <li>- Limitation l'augmentation de la consommation d'énergie liée à la climatisation</li> <li>- Amélioration du stockage carbone</li> <li>-Retranscription des ambitions climat air énergie de la collectivité dans les projets concrets d'aménagement</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un zonage pluvial et d'un règlement de gestion des eaux pluviales urbaines permettant la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales.</li> <li>- Intégrer dans le règlement du futur PLUi et les OAP, les prescriptions en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.</li> <li>-Favoriser la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales lors du renouvellement urbain en lien avec les études du potentiel de déconnexion.</li> <li>- Inscrire les ouvrages de la GIEP dans les documents cadres (PLUi, téléservice "réseaux et canalisations" lors des DT/DICT, dans les actes notariés...)</li> <li>-Sensibiliser/acculturer les gestionnaires de patrimoine situés dans les secteurs prioritaires aux études de potentiel</li> </ul>			

de déconnexion sur les enjeux et les solutions techniques d'application de la GIEP.

- Animer des opérations de déconnexions chez les particuliers
- Élaborer une charte engageante de la qualité urbaine et de l'aménagement durable du territoire en direction des différents acteurs de la construction et de l'aménagement urbain pour faciliter la compréhension des enjeux et des prescriptions en matière de GIEP.
- Nommer un référent au sein de SBAA en charge de l'élaboration et de la mise en application de la charte de l'aménagement (analyser les projets de la collectivité et des partenaires en regard des objectifs définis dans la charte et émettre des préconisations pour une meilleure intégration des projets, contrôler la conformité des permis de construire ou d'aménager, diffuser une culture commune autour du projet territorial d'aménagement : formation, temps d'acculturation...).
- Élaborer un référentiel de conception et de gestion des espaces publics par les différents services de l'agglomération et à destination des maîtres d'ouvrage et à leurs maîtres d'œuvre intervenant sur le domaine public, afin d'apporter des solutions et des choix d'aménagements pour les professionnels (lien avec la fiche 4 : Planifier l'aménagement en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie).
- Structurer un réseau avec les communes à destination des élus et des agents des espaces verts : organiser des formations sur les espaces verts autonomes et la gestion écologique des espaces, incluant l'adaptation des espaces verts au réchauffement climatique ( espèces nécessitant peu d'arrosage, produisant peu de déchets... ), outiller les communes (guides/ référentiels des essences « nature en ville », charte de l'arbre...).

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Collectivités (Communes, département,...), Etat, CAUE, ADAC, ABF, Aménageurs, constructeurs, entreprises du BTP, associations environnementales...
<b>Calendrier</b>	2019-2025
<b>Budget</b>	Temps agents à définir
<b>Financement possible</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, FEDER
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aménagements GIEP accompagnés</li> <li>- Réalisation Charte /référentiel</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement</li> </ul>	

N°	Nom Action		
29	<b>Renforcer les co-bénéfices climat-biodiversité en lien avec le projet d'atlas de la biodiversité intercommunal</b>		
<b>Orientation</b>	1 - 4 - 6	<b>Thématique</b>	Adaptation
Contexte			
<p>Afin de connaître, de valoriser et de préserver son patrimoine naturel, l'agglomération va élaborer un atlas de la biodiversité intercommunale(ABI). Véritable outil stratégique de l'action locale, l'ABI au-delà d'un simple inventaire naturaliste, va permettre de réaliser une cartographie des enjeux de biodiversité sur le territoire.</p> <p>Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale, l'agglomération va notamment mener un important travail de structuration d'une trame noire (cartographie des corridors écologiques, caractérisation des zones à enjeux...). En effet la pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur la biodiversité. La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Ce phénomène impacte les populations et la répartition des espèces : désorientation des espèces, dégradation ou fragmentation des habitats,..</p> <p>Dans le cadre de ces démarches, l'implication de tous autour de ces enjeux est fondamentale : ainsi des actions de sensibilisation seront déployées, notamment à destination des communes et du grand public.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<p>Cartographier, caractériser et valoriser le patrimoine naturel local à travers l'ABI</p> <p>Caractériser la sensibilité de la biodiversité locale au changement climatique</p> <p>Identifier les leviers de préservation et de valorisation de la biodiversité</p> <p>Cartographier, caractériser et sensibiliser sur les corridors écologiques nocturnes</p> <p>Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale (Trame Verte et Bleue, PLUi, coefficient biotope...)</p> <p>Augmenter le degré de naturalité des espaces, préserver les espaces verts non urbanisés et renaturer</p>		<p>Mise en œuvre de l'ABI</p> <p>Mise en œuvre de la trame noire</p> <p>La préservation de la biodiversité incluse dans les différentes politiques publiques</p>	
Descriptif de l'Action			
<p>Mettre en œuvre l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (en incluant une démarche autour de la trame noire – voir fiche-action n°35) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecte des données, inventaires et cartographies</li> <li>2. Caractériser la sensibilité de la biodiversité locale au changement climatique</li> <li>3. Analyse des données et repérage des ruptures de continuité</li> <li>4. Élaboration d'un Plan d'action pour la biodiversité</li> <li>5. Communiquer, mobiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les services de l'agglomération aux enjeux et leviers d'action de l'ABI</li> <li>- Informer/mobiliser les communes et le grand public aux enjeux de la biodiversité</li> <li>- Favoriser les démarches participatives autour de l'ABI et de la mise en œuvre de la trame noire</li> </ul> </li> </ol>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

<b>Partenaires</b>	Communes, associations naturalistes, ONF, OFB, Région, Agence Bretonne Biodiversité, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
<b>Calendrier</b>	2023-2025
<b>Budget</b>	400 000€ (dont 1 ETP sur 2,5 ans)
<b>Financement possible</b>	Europe (FEDER), OFB, Région
<b>Indicateurs de suivi</b>	
Réalisation ABI	
Nombre d'actions de sensibilisation/mobilisation	

N°	Nom Action		
30	Une administration engagée en faveur des problématiques Climat Air Énergie		
Orientation	5 - 6	Thématique	Interne / Sensibilisation
Contexte			
<p>Saint Brieuc Armor Agglomération regroupe plus de 700 agents pour l'exercice de ses compétences, dont certaines sont mutualisées avec des communes de l'Agglomération (ressources humaines et systèmes d'information notamment). Tous sont concernés dans leurs pratiques, par la transition écologique et les enjeux climat air énergie, mais également par bien d'autres enjeux propres à leurs métiers et au service public.</p> <p>Dans ce cadre, l'évolution des pratiques pour réduire l'impact environnemental de nos politiques et s'adapter au changement climatique relève d'un véritable enjeu managérial. Les encadrants de la collectivité sont accompagnés dans leurs pratiques managériales à plusieurs niveaux (outils, temps d'échanges, référentiels, moyens RH, etc.), mais la prise en compte de la transition écologique ne fait pas l'objet, à ce jour, d'un axe fort et lisible de cet accompagnement.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les changements de pratiques dans les équipes, pour favoriser l'engagement en faveur des transitions</li> <li>- Mettre en place une organisation pertinente pour une prise en compte systématique des enjeux CAE dans nos politiques publiques et dans la prise de décisions</li> <li>- Faire de la transition écologique un axe managérial</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- des équipes engagées en faveur des problématiques climat, air, énergie</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p><b>1) Porter une vision et un engagement « climat, air, énergie » dans une dynamique managériale</b>  Depuis 2021, une démarche managériale a été mise en œuvre et animée au sein de SBAA, pour partager les objectifs de la collectivité en matière de management et divers outils, accompagnant la transformation des modes de travail. A partir de 2024, il s'agira d'intégrer à ces messages portés et incarnés par le collectif Direction Générale, l'engagement de la collectivité dans une démarche de sobriété, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le message clarifiera l'ambition de la collectivité en la matière et les attentes vis à vis des équipes, qui pourront être formalisées, puis feront l'objet d'une animation continue, planifiée et organisée pour en favoriser l'appropriation. Cette démarche pourra s'inclure dans une dimension plus large de responsabilité sociétale des organisations (égalité H/F, etc.).</p> <p><b>2) Décliner cette vision dans les outils managériaux</b>  Dans un second temps, les attentes de la collectivité pourront être traduites dans les outils communs aux managers. Notamment, les fiches de poste pourront être retravaillées pour préciser la manière dont l'agent peut contribuer aux problématiques CAE, et le support d'entretien annuel pourra être revu pour intégrer un temps de questionnement sur ce sujet, et s'assurer qu'il fait bien partie des objectifs de l'agent.</p> <p><b>3) Intégrer la thématique CAE dans les processus de décision et la conception des projets</b>  Pour s'assurer de la contribution de chacun des projets de l'Agglomération à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les processus de décision et les outils de conception de projet devront être ajustés ou retravaillés. L'outil « Cycle de vie des projets », proposé depuis début 2023 aux équipes par la Direction Prospective, constitue à ce titre une évolution importante dans les pratiques permettant de questionner de nombreux aspects des projets (notamment CAE), et de les porter au débat politique.</p> <p><b>4) Intégrer la thématique CAE dans les feuilles de route des directions</b>  Les directeurs et chefs de service construisent avec leurs équipes et leurs vices-présidents, les feuilles de route ve-</p>			

nant décliner les orientations politiques de leur champs d'action. Un travail est en cours depuis 2022 pour structurer et accompagner la conception et la formalisation de ces feuilles de route. Prendre en compte la dimension CAE dans chacune d'entre elles constitue un enjeu majeur pour les outils qui émergeront de ce travail.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Communes de l'Agglomération (en particulier villes de Saint-Brieuc et de Ploufragan pour les services mutualisés), CNFPT
<b>Calendrier</b>	<p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'outil « cycle de vie des projets</li> <li>• Nouvelles versions des feuilles de routes des directions</li> </ul> <p>2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> semestre : Nouvelle version du Livret managérial et déclinaison de la thématique CAE dans les animations managériales tout au long de l'année</li> <li>• Révision des outils managériaux (objectif d'intégration dans les supports d'entretien annuel dès le 2nd semestre)</li> </ul>
<b>Budget</b>	Temps agent
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mobilisations de l'outil « cycle de vie des projets »</li> <li>- Nombre de fiches de postes revues</li> <li>- Retour des entretiens annuels 2024</li> </ul>	

N°	Nom Action		
31	Avoir une lecture climat-air-énergie des projets communautaires		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - organisation
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le changement climatique. En effet, si l'EPCI veut être en mesure d'engager une dynamique sur le territoire et d'emmener l'ensemble des acteurs sur la voie de la transition, il doit montrer son engagement réel et inconditionnel à travers son fonctionnement.</p> <p>L'évaluation des impacts environnementaux en amont des projets de l'agglomération est donc essentielle, de même que la mise en place d'outils d'aide à la décision permettant de travailler collectivement les projets sous l'angle de leur contribution aux problématiques CAE.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les élus et aider à la décision</li> <li>- Prendre en compte le volet environnemental dans les projets, en particulier d'investissement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemplarité de l'EPCI</li> <li>- Amélioration de l'impact CAE des projets portés par l'agglomération</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>Il s'agit, d'une part, de passer par le budget pour avoir une lecture climat-air-énergie des projets en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte notamment le coût global des projets.</li> <li>- rajoutant au PPIF une fiche sur le développement des énergies renouvelables.</li> <li>- donnant de la visibilité au budget PCAET via un traitement analytique du budget (le souhait étant de mettre en avant toutes les actions climat-air-énergie dans les divers budgets et imputations). Un travail de structuration du budget permettant son traitement analytique par activités, est en cours en 2023. Ce travail facilitera à moyen terme l'identification des dépenses relevant d'une contribution aux enjeux climat-air-énergie. Un benchmark est également à faire sur les dépenses identifiées dans ce cadre par d'autres collectivités.</li> </ul> <p>A plus long terme, une démarche plus aboutie du type « budget vert » pourra être envisagée, lorsque la nouvelle structuration des données sera stabilisée et appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentant les analyses à l'organe délibérant.</li> </ul> <p>D'autre part, un outil est mis en place au sein de la collectivité, pour questionner les projets au regard de leur contribution aux transitions, et notamment à la transition écologique. Cet outil « cycle de vie des projets », propose une grille d'analyse à traiter de manière transversale par les équipes mobilisées sur un projet, et peut être utilisé à tous les stades du projet pour favoriser son intégration des problématiques CAE notamment.</p> <p>Testé auprès du collectif d'encadrants de l'agglomération en mars 2023, il devra être expérimenté sur quelques projets dès cette même année, affiné puis démocratisé.</p> <p>Par ailleurs, pour quelques projets d'envergure majeure, un bilan carbone pourra être demandé au maître d'œuvre, afin d'alimenter la décision politique, et permettant des choix de mise en œuvre réduisant l'impact environnemental du projet. Compte tenu du coût, de la charge de travail induite, et de la forte marge d'erreurs de cet outil (jusqu'à 30%), celui-ci sera réservé aux projets de plus forte envergure, pouvant l'intégrer dans leur budget.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	
Partenaires			
Calendrier		<p>2021 – ajout au PPIF d'une fiche sur le développement des énergies renouvelables</p> <p>A partir du printemps 2023 pour présenter l'outil « cycle de vie des projets » - Phase d'expérimentation en 2024</p>	

<b>Budget</b>	Temps agent Budget études à prévoir dans les projets pour les bilans carbone
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
- Nombre de projets analysés au regard de l'outil « cycle de vie des projets »	

N°	Nom Action		
32	<b>Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable</b>		
<b>Orientation</b>	1, 2 et 5	<b>Thématique</b>	Interne - organisation
<b>Contexte</b>			
<p>L'agglomération doit être porteuse d'engagements environnementaux, l'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics est un moyen d'y répondre.</p> <p>Depuis plusieurs années, des clauses environnementales sont intégrées dans plusieurs marchés de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cela concerne entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le marché de produits d'entretien (produits éco-labellisés, papier hygiène et essuyage recyclé),</li> <li>- le marché de mobilier : les fournisseurs de mobilier relèvent d'une certification éco-responsable ; les bureaux sont conçus en bois FSC ou PEFC,</li> <li>- les vêtements de travail : les bleus et blouses sont tissés avec du coton équitable,</li> <li>- le marché impression adhésifs : encre et colle sans solvants.</li> </ul> <p>Néanmoins, ces engagements pourraient être encore amplifiés par rapport au volume de marchés porté par l'Agglomération tous les ans. Fin 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé la construction de son SPASER (schéma public des achats socialement et écologiquement responsables), mobilisant l'ensemble de ses directions. La collectivité a été retenue dans un collectif de 20 collectivités, pour bénéficier d'un accompagnement par le Commissariat général au développement durable (CGDD) sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Cela permettra de formaliser la politique d'achat durable pour offrir un cadre plus clair aux services.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le besoin en achat en prenant en compte les objectifs de développement durable</li> <li>- Développer l'utilisation des clauses environnementales</li> <li>- Définir les orientations et intentions générales de Saint-Brieuc Armor Agglomération en matière d'achats et approvisionnements</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats prenant en compte le coût global et environnemental</li> <li>- Achats plus vertueux</li> <li>- Intégration des objectifs de développement durable dans chaque acte d'achat</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès que possible et lorsque lié à l'objet du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer aux cahiers des charges des clauses environnementales</li> <li>- Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatives à la performance environnementale</li> </ul> </li> <li>- Faire adopter, au terme d'une mobilisation collective de plusieurs mois, par délibération de Saint-Brieuc Armor Agglomération, la politique Achat de la Collectivité (le SPASER) d'ici fin 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Énoncer les grandes composantes de cette politique, notamment en termes de développement durable</li> <li>- Conforter et renforcer le service Achat dans le rôle de pilotage de cette politique</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	RGO (Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable)		
<b>Calendrier</b>	Immédiat et fin 2023 pour l'adoption du SPASER		
<b>Budget</b>	Temps agent		
<b>Financement possible</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>			

- Rapport nombre de marchés comprenant des clauses s environnementales ou des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales/ nombre de marchés notifiés
  - Adoption du SPASER par délibération
-

N°	Nom Action		
33	Réduire l’empreinte environnementale du numérique		
Orientation	1/2/5	Thématique	Interne - Organisation
Contexte			
<p>Saint Brieuc Armor Agglomération regroupe plus de 700 agents pour l’exercice de ses compétences, dont certaines sont mutualisées avec des communes de l’Agglomération.</p> <p>Pour son fonctionnement, elle s’appuie notamment sur un système d’informations, géré par la Direction des systèmes d’information, mutualisé avec les villes de Saint-Brieuc et de Ploufragan.</p> <p>Alors qu’on estime aujourd’hui à 2,5 % l’empreinte carbone de la France liée au numérique (ADEME, Avril 2022), l’INSEE considère que son empreinte énergétique augmente de près de 10 % par an. 80 % de l’impact environnemental du numérique est lié à la fabrication du matériel, tandis que les 20 % restants relèvent de son utilisation.</p> <p>D’où l’enjeu de faire évoluer les comportements numériques, et l’obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, d’élaborer une stratégie numérique responsable depuis le 29 juillet 2022 (date de publication du décret).</p> <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté son schéma numérique en décembre 2022, lequel comprend un axe « Agir pour un numérique responsable », formalisant les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l’impact environnemental des pratiques numériques internes</li> <li>• Privilégier les outils éthiques</li> <li>• S’inscrire dans une démarche d’économie circulaire avec les communes volontaires</li> <li>• Protéger et développer la résilience des systèmes d’information</li> <li>• Développer une politique d’équipements responsable, en visant la frugalité et la sobriété numérique</li> </ul> <p>Dans ce cadre, des actions sont programmées sur les années 2023 et 2024, et ont déjà été engagées, avec notamment le lancement d’une campagne de sensibilisation et un challenge de tri sur les serveurs de SBAA au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le sujet mérite toutefois d’être approfondi pour préciser le plan d’actions et progresser en ambition.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une démarche numérique responsable au sein de la collectivité pour réduire l’empreinte environnementale du parc informatique et des pratiques numériques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation énergétique de l’agglomération</li> <li>- Développement de la réparation et du ré-emploi du matériel informatique</li> </ul>	
Descriptif de l’Action			
<p><b>1) Préciser et formaliser le plan d’actions pour un numérique responsable</b></p> <p>Il s’agit de détailler le plan d’actions « numérique responsable » en s’appuyant sur les orientations et actions inscrites dans le schéma numérique actuel. Ce plan d’actions revu viendra mettre à jour le schéma numérique, et permettra de répondre à la réglementation. Il devra s’appuyer sur bilan de l’impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire, conformément au décret sus-cité.</p> <p><b>2) Réduire l’empreinte environnementale de notre système d’informations</b></p> <p>Il s’agit notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer des solutions de mutualisation ou de dotations innovantes d’équipements, pour réduire l’équipement individuel des agents (professionnel et personnel)</li> <li>• d’expérimenter une démarche low tech (équipement, logiciels, conception...)</li> <li>• de concevoir et planifier la vie d’un équipement numérique sur le territoire, en s’inscrivant dans les objectifs de la loi AGECE (notamment poursuivre et amplifier la politique d’achats responsables pour atteindre 20 % de matériel issu du réemploi)</li> <li>• faire évoluer les métiers et partenariats de la DMSI pour favoriser la réparation et le ré-emploi</li> </ul>			

### **3) Améliorer les usages et pratiques numériques**

En troisième lieu, les actions de promotion des usages responsables du numérique seront poursuivies :

- consignes de bonnes pratiques, accompagnement au changement, animation d'une démarche de réduction de l'impact environnemental de nos pratiques professionnelles : organiser la suppression régulière des dossiers numériques, actions de communication sur la pollution numérique générée par nos activités, réduction des mails...
- développement et mise à disposition d'outils pour des pratiques responsables (boîte à outils collaboratifs, outils pour réduire les impressions, ...)
- sensibilisation à la frugalité des usages numériques au sein de la collectivité

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	
<b>Calendrier</b>	Dès 2023
<b>Budget</b>	Temps agents
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
- bilan de l'impact environnemental de la DMSI et son évolution - nombre d'équipement(s) numérique(s) par agent - nombre et poids des mails émis par la collectivité par an - poids des serveurs de la collectivité et son évolution - nombre d'équipements neufs et reconditionnés achetés par an	

N°	Nom Action		
34	<b>Mettre en place une stratégie interne sur les déplacements des agents</b>		
<b>Orientation</b>	1, 2 et 5	<b>Thématique</b>	Interne - déplacements
<b>Contexte</b>			
Aujourd'hui l'agglomération de Saint-Brieuc possède une flotte de près de 350 véhicules fonctionnant principalement au énergies fossiles (pétrole) très impactant pour le climat. L'objectif est de tendre vers une flotte de véhicule à basses émissions de gaz à effet de serre, tout en recourant à des modes de déplacements alternatifs pour limiter leurs usages.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser les achats de véhicules en optimisant le parc de véhicule léger de l'agglomération en visant la sobriété dans les besoins.</li> <li>- Renouveler 100% du parc de BOM et auto de l'agglomération par des véhicules zéro émissions</li> <li>- Développer les déplacements doux et en transports en commun des agents</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des émissions de GES de la collectivité.</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.</li> <li>- Baisse des consommations énergétiques fossiles de la collectivité.</li> <li>- Evolution des pratiques de mobilité des agents</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération a lancé en 2023 une Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour optimiser la gestion de son parc de véhicules multisite (hors parc de bus qui fait l'objet d'une étude spécifique). Les suites à donner sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner un pilote au sein de l'agglomération pour centraliser les informations sur le parc de véhicules (utilisation d'un logiciel) et pour mettre en œuvre le plan mobilité.</li> <li>• Mettre en place un suivi de l'ensemble des véhicules (carburant/remplacement/maintenance/kilométrage parcouru) pour optimiser voir réduire le parc existant.</li> <li>• Encourager et faciliter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (Bus, renforcement du parc de vélos à assistance électrique, marche à pied, train...).</li> <li>• Encourager les outils numériques pour limiter les déplacements.</li> <li>• Développer ou faire connaître les moyens de recharges existants pour les véhicules électriques sur le patrimoine de la collectivité (exemple 6 bornes au CIAD... )</li> <li>• Développer les formations à l'éco-conduite notamment sur les nouvelles motorisations (full électrique, hybride ...) et proposer un guide de l'écoconduite</li> <li>• Selon les besoins identifiés, programmer le renouvellement de la flotte de véhicules, composée majoritairement de véhicules diesels, par des solutions bas carbone si la technologie le permet</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Baie d'Armor Transport		
<b>Calendrier</b>	AMO sur les véhicules transport en 2023		
<b>Budget</b>	Etude AMO : 30 k€ Achat d'un logiciel de suivi des véhicules Renforcement du parc de vélos à assistance électrique sur les sites de l'agglomération (CIAD/CTE...) : 10 à 15 k€ . Remplacement des véhicules par de solutions neutres en carbone		
<b>Financement possible</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>			

- Nombre d'actions de sensibilisation développées
- L'évolution de la consommation énergétique du parc de bus, de BOM et auto
- Le nombre d'agents et de chauffeurs formés
- Nombre de réservation des vélos à assistance électrique
- Nombre de voyages effectués en transports en commun

N°	Nom Action		
35	<b>Optimiser l'éclairage public et développer la trame noire</b>		
<b>Orientation</b>	5	<b>Thématique</b>	Interne-patrimoine
Contexte			
<p>La totalité des communes et l'Agglomération ont transféré au SDE22 la compétence « Maîtrise d'ouvrage des investissements ». Dans le respect des choix urbanistique et d'aménagement de la collectivité, le SDE22 assure le financement, les études et la réalisation des travaux.</p> <p>Excepté la Ville de Saint Briec, toutes les collectivités ont transféré au SDE22 la compétence « Maintenance des installations d'Éclairage Public ». Le SDE22 assure l'entretien préventif et les dépannages sur la totalité du patrimoine. Les modalités de fonctionnement des installations restent de la compétence des collectivités (extinctions nocturnes, contrats d'alimentation électrique, ...). La totalité des collectivités ont mis en place une extinction nocturne (généralement 23h-6h) tout comme l'Agglomération sur les PAE communautaires</p> <p>L'agglomération a investi 275 000€ entre 2010 et 2015 dans l'éclairage public des parcs d'activités avec une baisse de la consommation de 47% entre 2011 et 2014.</p> <p>Le SDE22 participe au financement des travaux et de la maintenance des installations conformément à son règlement financier.</p> <p>Saint-Briec Armor Agglomération s'est engagée dans la mise en place d'un atlas de la biodiversité communal (voir fiche 29) et souhaite dans ce cadre développer une trame noire.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'éclairage public</li> <li>- Remplacer le matériel existant</li> <li>- ne pas installer de nouveaux éclairages dans les extensions de zones d'activités économiques</li> <li>- Repérer les ruptures de continuités écologiques nocturnes et accompagner les reconnections</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la consommation énergétique</li> <li>- Baisse de la pollution lumineuse</li> <li>- Amélioration des continuités écologiques nocturnes</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>- Le SDE propose la poursuite avec les collectivités de la mise en place de mesures permettant l'optimisation de l'éclairage public et notamment la réduction des consommations d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les plans d'extinction pour réduire les durées de fonctionnement,</li> <li>- Remplacer les équipements existants par des matériels plus performants et plus économes, à un même niveau d'éclairage.</li> </ul> <p>Plus largement, SBAA et le SDE22 souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer et sensibiliser à l'arrêté du 27 décembre 2018 qui oblige l'extinction de l'éclairage artificiel des bâtiments non résidentiels sur certaines tranches horaires nocturnes, notamment en sensibilisant les entreprises des parcs d'activités privés qui gèrent eux-mêmes leur éclairage afin qu'ils mettent en place des programmes d'extinction nocturne,</li> <li>- Mener l'étude trame noire dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunal de SBAA afin de cartographier et caractériser les corridors écologiques nocturnes, mobiliser les acteurs, formaliser un plan d'action sur la trame noire</li> <li>- Valoriser les bonnes pratiques des communes</li> <li>- Promouvoir l'investissement dans l'éclairage public sobre et innovant</li> <li>- Sensibiliser le grand public sur des actions de réduction de l'éclairage</li> <li>- Harmoniser les pratiques des communes et de l'agglomération (également sur l'éclairage extérieur des bâti-</li> </ul>			

ments publics), mettre en place une charte de l'éclairage public avec les communes	
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération, les communes et le SDE 22
<b>Partenaires</b>	ALEC, associations naturalistes
<b>Calendrier</b>	- Continu pour l'action du SDE dans les communes - Étude trame noire : 2024
<b>Budget</b>	En fonction de la demande des communes et de SBAA 30 000€ pour l'étude Trame Noire
<b>Financement possible</b>	Prise en charge d'environ 30% du coût des travaux par le SDE
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution de la consommation énergétique de l'éclairage public</li> <li>- La consommation en horaires nocturnes du secteur non résidentiel (via Enedis)</li> <li>- le nombre d'action de sensibilisation/mobilisation</li> </ul>	

N°	Nom Action		
36	<b>Poursuivre les actions d'optimisation énergétique des bâtis publics et formaliser des stratégies patrimoniales</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 5	<b>Thématique</b>	Interne – patrimoine
Contexte			
<p>En 2016, Saint Brieuc Armor Agglomération est propriétaire et gestionnaire d'un parc d'environ 80 bâtiments pour une surface de l'ordre de 70 000 m<sup>2</sup>. Le bilan carbone de 2016 révélait que les émissions liées au secteur du bâtiment de la collectivité représentaient 16 382 teq CO2 soit 2% des émissions totales. En 2023, du fait de la fusion en 2017, et de nouveaux projets de bâtiments, ce patrimoine s'est étendu. Les chiffres sont à actualiser.</p>			
<p>Dans un contexte d'explosion des prix de l'énergie en 2022 et afin de limiter les consommations de ressources (énergie et eau notamment), il est donc indispensable de mettre en place une politique patrimoniale volontariste sur les volets énergétiques et construction durable.</p>			
<p>Les communes ont également des patrimoines bâtis diversifiés selon leur taille. Les communes adhérentes à l'ALEC sont accompagnées pour le suivi de leurs consommations d'énergie et dans le cadre de leurs projets.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les consommations énergétiques et d'eau et détecter les anomalies</li> <li>- Améliorer la performance du bâti public</li> <li>- Construire et réhabiliter un patrimoine avec un impact environnemental réduit</li> <li>- Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités</li> <li>- Planifier les dépenses pour améliorer la performance énergétique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution et maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, et des coûts associés</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p><b>I-Pour l'Agglomération :</b></p> <p><b><u>I.1- Poursuivre les actions d'optimisation énergétique du bâti engagées</u></b></p> <p><b>I.1.1/poursuivre et améliorer le suivi des consommations et la mise en œuvre des préconisations d'optimisation :</b>  Un technicien du service transition écologique assure le suivi des consommations, analyse les résultats des bilans et fait des préconisations d'actions d'efficacité énergétique. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les nouveaux outils de suivi proposés par le SDE22 et Enedis, et d'intégrer les consommations de carburants. Et de poursuivre la mise en œuvre des préconisations avec les services en charge de la gestion des équipements.</p> <p><b>I.1.2/ poursuivre l'entretien et le remplacement des équipements techniques consommateurs d'énergie , ainsi que le suivi et l'accompagnement des contrats d'exploitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrat de performance énergétique sur les 5 piscines</li> <li>- contrat d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation</li> <li>- contrat d'exploitation de la chaufferie bois de Brezillet</li> </ul> <p><b>I.1.3/ poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine</b>  Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en place depuis 2021 une fiche PPI pour le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (500 000€/an), il s'agit donc aujourd'hui de programmer plus précisément les projets et de les mettre en œuvre.</p>			

**I.1.1/Poursuivre la prise en compte de la transition écologique et énergétique dans les projets de construction neuve ou de réhabilitation d'importance** nécessitant une maîtrise d'œuvre externe, dès la phase programmation et tout au long de la phase conception/construction du bâtiment (approche en coût global, approche bioclimatique, simulations thermiques dynamiques systématiques, Enr, sobriété, privilégier matériaux bio-sourcés, issus de productions locales, matériaux bénéficiant de labels respectueux de l'environnement, favoriser réemploi, matériaux de 2<sup>de</sup> main, bilan carbone pour certains projets d'importance...)

### **I.1.7/Actualiser et suivre le plan de sobriété mis en place fin 2022**

En novembre 2022, un plan « Transition écologique et sobriété énergétique » a été adopté par la collectivité, programmant un panel de mesures pour réduire de 3 % les dépenses énergétiques du patrimoine communautaire sur l'hiver 2022-2023, et viser une réduction de 10 % à la fin de l'année 2024.

Un bilan a été réalisé au printemps 2023, pour identifier les économies effectivement réalisées.

Le plan « Transition écologique et sobriété énergétique » a été mis à jour à l'été 2023, par de nouvelles actions de réduction des consommations énergétiques pour atteindre -10 % et par un Plan eau, visant à réduire les consommations d'eau sur le patrimoine de SBAA.

S'agissant des économies d'eau, des mesures ont déjà été identifiées dans le cadre des ateliers PCAET d'avril 2023, comme le travail sur le rendement réseau minimum par secteur à attendre (réduction des fuites)

## **I.2- Mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique**

Afin de planifier les opérations d'entretien, de rénovation, de développement des énergies renouvelables, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts et de diminution des ressources de la collectivité, il est nécessaire de définir la trajectoire souhaitée et les décisions concernant le patrimoine immobilier de SBAA. Il est donc décidé de formaliser la stratégie patrimoniale à travers un **schéma directeur immobilier et énergétique** dans une approche transversale (besoins de la collectivité et évolution de ses compétences, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, matériaux biosourcés...), s'appuyant sur un bilan complet allant au-delà de la réglementation.

Ce document doit permettre d'adopter une vision stratégique de moyen et long terme et d'assurer une optimisation des actifs de la collectivité pour répondre aux justes besoins, éclairés par l'identification des charges et des occupations réelles.

Ce document doit permettre notamment d'être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation (priorisation, efficacité des rénovations, PPI), d'exprimer les niveaux de performance visés (niveaux conso, label, adaptation / confort d'été, risques matériaux...) et d'organiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques (programme d'entretien / remplacement / optimisation > PPI).

En lien avec la définition de sa stratégie patrimoniale, l'Agglomération définira la **gouvernance pertinente** pour sa construction, son suivi et sa mise en œuvre, la création d'une délégation dédiée au patrimoine étant envisagée.

### ***II- Pour les communes :***

- Tout comme l'agglomération, les plus grandes communes ont recruté des **thermiciens** en propre pour assurer le suivi de leurs consommations et de leurs projets énergétiques. Certaines sont également engagées dans des **schémas directeurs immobiliers et énergétiques**.

- Pour les communes adhérentes au **CEP, l'ALEC** (avec le soutien de SBAA et du SDE 22) assure:

- le suivi annuel des consommations énergétiques du patrimoine communal, et le suivi des préconisations formulées pour réduire et maîtriser les consommations énergétiques
- l'accompagnement des communes pour la mise en place des projets : définition des besoins, aide à la rédaction des cahiers des charges, aide à la mobilisation des financements extérieurs
- l'accompagnement des communes souhaitant s'engager dans une stratégie patrimoniale : accompagnement des SDIE pour les plus grandes (relecture cahier des charges, recueil de données de consommation, avis techniques...), animation de démarches de stratégie patrimoniale pour les plus petites

L'ALEC participe également à développer une culture énergie-climat (rencontres techniques d'information, animations types "trophée des communes",..)

Le SDE22 accompagne également techniquement et financièrement les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti (mise à disposition logiciel de suivi des consommations auprès des CEP, diagnostic équipements, développement de services clé en main pour l'installation de solaire photovoltaïque -en lien projet de SPL...)

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération, Communes
<b>Partenaires</b>	ALEC, SDE22, Fournisseurs (d'eau ou d'énergie) Gestionnaire des réseaux de distribution (ENEDIS, GRDF)
<b>Calendrier</b>	1/ actions de suivi et d'optimisation : continu 2/Plan transition écologique et sobriété SBAA: fin 2022, et sept 2023 3/ Schéma directeur immobilier et énergétique et gouvernance SBAA : 2024
<b>Budget</b>	SDIE : 200 000€
<b>Financement possible</b>	Divers financement suivant le type de construction et de réhabilitation + Certificats d'économie d'énergie (CEE) Co-financement de 50 % possible par la Banque des Territoires pour le schéma directeur immobilier ou AAP ACTEE ou AAP Ademe

#### **Indicateurs de suivi**

- l'évolution de la consommation énergétique du patrimoine de l'agglomération et des communes
- la mise en place du SDIE de SBAA
- le nombre de démarches de stratégies patrimoniales engagées sur les communes.
- le niveau d'investissement dans la sobriété énergétique et les ENR

N°	Nom Action		
37	<b>Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques</b>		
<b>Orientation</b>	5	<b>Thématique</b>	Interne – eau
<b>Contexte</b>			
<p>Depuis plusieurs années, une recherche permanente de solutions pour améliorer les performances environnementales est réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (réduire la consommation énergétique, diminution de la consommation de réactifs, réduction des infiltrations, amélioration des installations et du réseau, valorisation du biogaz, ...)</p> <p>En 2022 et 2019, le remplacement des stations de pompage de Pigeon Blanc et du Roquet avaient déjà pour objectif de réduire les dépenses énergétiques.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
- Réduire les consommations énergétiques et réaliser des économies d'énergie		- Diminution de la facture énergétique - Baisse de la consommation énergétique du réseau d'eau	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Différentes actions sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 1 : Poursuivre la sectorisation des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans le cadre de l'harmonisation des compétences du Schéma départemental de coopération intercommunale</li> <li>- Action 2 : Construire une nouvelle usine de production d'eau potable,</li> <li>- Action 3 : Poursuivre l'exploitation des forages sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Sud-Goëlo et d'une manière générale préserver l'exploitation de ressources locales économes en énergie et produits de traitement (forages de Magenta).</li> <li>- Action 4 : Réduire les consommations de réactifs et de volumes de rejets au niveau de la production d'eau de chaux et des filtres ancienne usine</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		
<b>Calendrier</b>	- Diagnostic forages Magenta : 2018 - Stations de pompages Berrien et Champ de Manœuvre : 2018 - Action 4 : essais : 2018, travaux consolidation : 2019 - Action 2: 2023		
<b>Budget</b>	- Action 1 : environ : environ 30 000 €/an - Action 2 : environ 30 M€ - Action 3 : Spat		
<b>Financement possible</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>			
- Rendement des réseaux (par secteur après harmonisation des compétences 2019) - Projet abouti, consommations énergie par m <sup>3</sup> produit et rendement hydraulique - Taux de production des petites ressources captages et le coût d'exploitation au m <sup>3</sup> - Projet abouti et consommation énergie par m <sup>3</sup> pompé. - Consommation annuelle de chaux, rendement hydraulique de l'usine.			

N°	Nom Action		
38	<b>Optimiser les performances énergétiques des systèmes d'assainissement</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 5	<b>Thématique</b>	Interne – Eau
<b>Contexte</b>			
<p>Depuis plusieurs années, une recherche permanente de solutions pour améliorer les performances environnementales est réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (réduire la consommation énergétique, diminution de la consommation de réactifs, réduction des infiltrations, amélioration des installations et du réseau, valorisation du biogaz, ...)</p> <p>Dès 2017, le nouveau marché de valorisation des boues a permis de disposer de sites plus proches et donc de diminuer les distances parcourues.</p> <p>La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Eaux Pluviales (GIEP) permet également de diminuer les apports d'eaux pluviales dans les stations d'épurations.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations énergétiques et réaliser des économies d'énergie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la facture énergétique</li> <li>- Baisse de la consommation énergétique du réseau d'assainissement</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la réhabilitation et les mises en séparatif des réseaux d'assainissement</li> <li>- Poursuivre l'instrumentation des ouvrages (mesure des débits entrants step)</li> <li>- Réduire le transport pour l'évacuation des boues centrifugées de la STEP du Légué</li> <li>- Développer la valorisation du biogaz produit à la STEP du Légué.</li> </ul> <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération a pris la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire élargi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a étendu ces actions aux autres équipements.</p>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
<b>Calendrier</b>	Dès 2018		
<b>Budget</b>			
<b>Financement possible</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'eaux claires parasites par système d'assainissement</li> <li>- Taux d'équipement des mesures de débit entrant STEP</li> <li>- Taux de valorisation du biogaz</li> </ul>			

N°	Nom Action		
39	<b>Élaborer un plan de communication transversal sur les enjeux énergie climat environnement</b>		
<b>Orientation</b>	5-6	<b>Thématique</b>	Interne - sensibilisation
<b>Contexte</b>			
Le climat est l'affaire de toutes et tous et touche à notre quotidien : habiter, se chauffer, se déplacer, se nourrir, travailler, consommer ... Il impacte tous les habitants, qui voient leurs factures d'énergie augmenter, qui subissent la pollution atmosphérique et qui demain devront s'adapter au réchauffement climatique (sécheresse, montée du niveau de la mer, ...). C'est pour cela que Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite informer et impliquer le plus grand nombre dans la construction et la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie.			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
Recenser les cibles, les objectifs, les actions et les moyens pour optimiser la communication sur les enjeux énergie climat		Augmentation du nombre de citoyens présents aux événements et actions de sensibilisation liés à la mise en œuvre du plan climat	
Susciter une mobilisation collective sur le territoire		Evolution des comportements et habitudes des citoyens autour des thématiques CAE	
Montrer l'exemplarité de la collectivité			
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire remonter et partager de manière transversale les actions menées (à venir ou réalisées) par chaque direction et par les communes en lien avec les enjeux énergie climat environnement - réfléchir à un cadre (réunions annuelles, groupe de travail...) pour centraliser ces informations</li> <li>- A partir de ces informations : définir un fil conducteur clair pour le citoyen (priorités, messages, contenus, ...) et établir des outils de communication pertinents (messages forts/ témoignages...) dans lesquels le citoyen va se retrouver et vouloir s'engager, notamment sur des sujets stratégiques.</li> <li>- Effectuer un benchmark des initiatives intéressantes sur le plan de la communication institutionnelle sur les enjeux énergie climat.</li> <li>- Décliner le plan en interne, et en externe avec les communes et réseaux partenaires</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Communes, réseau partenaires PCAET		
<b>Calendrier</b>	Dès 2018		
<b>Budget</b>			
<b>Financement possible</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>			
Nombre de rencontres de coordination			
Création de supports communs			
Nombre d'actions collectives/coordonnées organisées			

N°	Nom Action		
40	<b>Impliquer et former les agents et les élus autour du PCAET</b>		
<b>Orientation</b>	1 et 5	<b>Thématique</b>	Interne - sensibilisation
<b>Contexte</b>			
<p>Dans le cadre de l'Agenda 21, puis du PCET, des actions de sensibilisation au développement durable et aux bons gestes étaient menées depuis 2008. Les actions de sensibilisation mises en place portent sur des thématiques variées telles que le tri des déchets, les économies d'énergie, la qualité de l'air, l'installation d'un composteur, la visite des ruchers de l'agglomération... Plus récemment, d'autres temps de sensibilisation/formation aux enjeux CAE ont été déployés auprès des agents, élus, partenaires dans le cadre de différents Appels à projets (« Adaptation au changement climatique », « Développement de la filière solaire », « Territoire économe en ressource ») et de démarches stratégiques (contrat local santé, parcours villes en transition, projet alimentaire territorial, stratégie numérique...) : conférences, balade climat, ateliers, visites, chantiers école, temps forts, défis...</p> <p>Par ailleurs, l'accueil des nouveaux arrivants au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération est un moment fort dans la prise de poste de l'agent sur ses nouvelles missions. A ce titre, l'agglomération organise des journées d'accueil des nouveaux arrivants tous profils confondus permettant ainsi d'avoir une présentation synthétique de la collectivité et de ses principales caractéristiques (budget, politique RH, politiques prioritaires...). En 2023, le service transition écologique est intervenu pour un temps de sensibilisation aux enjeux CAE. Ce temps de rencontre est complémentaire à l'accueil organisé au sein du service et de la direction qui doit faciliter l'intégration du nouvel arrivant et la compréhension de son environnement.</p> <p>Enfin, la direction des ressources humaines de Saint-Brieuc Armor Agglomération accompagne ses agents dans leur parcours de formation afin de leur permettre une meilleure professionnalisation et le développement de leurs compétences tout au long de leur carrière. Dans les différents projets menés, une réelle plus-value ressort des formations en interne développées ces dernières années. Cette pratique décloisonne les services, les met en relation et valorise ainsi les compétences existantes au sein de la collectivité. Des formations en commun avec les communes sont également proposées, ainsi que des formations inter-EPCI. Des conférences pitchées sur le changement climatique à destination des 8 EPCI ont ainsi été proposées par le CNFPT en juin 2023.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et partager une culture commune interne à l'agglomération sur les thématiques Climat-Air-Energie</li> <li>- Proposer une sensibilisation et des formations adaptées en fonction des besoins, aux agents et élus de l'Agglomération, voire des communes,</li> <li>- Apporter les clés de compréhension de la collectivité dès l'arrivée de l'agent en favorisant son intégration</li> <li>- Développer le rôle des référents CAE vers une fonction d'ambassadeur climat au sein des services de l'agglomération, facilitant l'intégration des enjeux CAE dans les missions et le fonctionnement des différents services</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des agents et des élus acteurs et ambassadeurs du PCAET</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>Informier régulièrement et par divers biais de la mise en œuvre du PCAET et faire participer les agents au suivi et à l'évaluation du plan.</p> <p>Proposer des actions de sensibilisation et de formation auprès des agents et élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en proposant un temps fort de formation « Transition Ecologique » à l'attention de tous les agents et divers</li> </ul>			

temps d'animation globaux (fresques du climat...) ou thématiques ,

- en construisant un programme annuel transversal de sensibilisation avec les différents services concernés
- en travaillant avec l'encadrement et les référents CAE sur un parcours interne de formation sur les enjeux CAE adaptés aux besoins et aux métiers. Celui-ci pourra s'appuyer sur les compétences internes des services ressources (transition écologique, habitat, mobilité...). Un parcours de formation spécifique sera dédié aux agents en contact avec le grand public.

Lors des journées d'accueil organisées par la Direction mutualisée des Ressources humaines en direction des nouveaux arrivants, poursuivre l'organisation d'un temps de sensibilisation afin de les informer des politiques et des actions principales mises en place sur les thématiques Climat – Air –Énergie. Cette sensibilisation sera assurée par un agent d'un service porteur de ces politiques.

En lien avec la fiche 30 « Une administration engagée en faveur des problématiques climat, air, énergie et biodiversité », développer le rôle des référents CAE, au-delà du suivi du référentiel Territoire engagé pour la transition écologique, vers une fonction d'ambassadeur : formation des collègues, mise en place d'actions, intégration de la thématique CAE dans les missions et le fonctionnement des différentes directions, recensement des besoins de formation...

Sur la base des besoins identifiés par les référents CAE, des outils pédagogiques pourront être déployés dans les différents services (outils d'aide à la décision, grilles d'analyse...), afin d'accompagner les services dans l'intégration des enjeux CAE dans leurs missions.

Les temps forts d'acculturation/mobilisation des élus sur la transition écologique seront également poursuivis

Ces différentes actions pourront être partagées avec les communes du territoire.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	CNFPT, ALEC, associations locales
<b>Calendrier</b>	Mise en place d'action tout au long de l'année
<b>Budget</b>	Budget formation à définir Temps agent à définir
<b>Financement possible</b>	ADEME
<b>Indicateurs de suivi</b>	
- Nombre d'animations-formations/an	
- Nombre de journées d'accueil des nouveaux arrivants et nombre d'agents sensibilisés dans ce cadre	

N°	Nom Action		
41	<b>Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants, les jeunes et les enfants</b>		
<b>Orientation</b>	1, 3 et 6	<b>Thématique</b>	Sensibilisation
Contexte			
<p>La consommation d'énergie par personne a été multipliée par 10 en 100 ans. D'autre part, si la consommation d'énergie fossile augmente de 2% par an, nous aurons épuisé toutes les réserves connues en 2050 et supposées en 2100.</p>			
<p>Dans un pays comme la France, près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle d'actes réalisés dans la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats. La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable sont des éléments essentiels pour favoriser la mobilisation mais surtout l'évolution des pratiques individuelles vers de simples éco-gestes.</p>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération organise régulièrement des conférences sur l'énergie et le climat (Rob Hopkins, Alice Desbioslles, Céline Guivarch...) en partenariat avec des partenaires locaux.</p>			
<p>En 2023, SBAA a également déployé en partenariat avec les médiathèques une exposition itinérante d'envergure nationale développée par Yannick Monget : « Hopes, un autre monde est possible ». Beaucoup d'actions de sensibilisation ont été développées autour : rencontre de la jeunesse, fresque du climat, ateliers, animations grand public et écoles...</p>			
<p>Plus globalement sur le champ de l'environnement, la Maison de la Baie, la Réserve Naturelle et le service prévention des déchets proposent de nombreuses animations.</p>			
<p>Dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET, SBAA a saisi le Conseil de développement afin d'obtenir des préconisations sur la mobilisation des citoyens autour du climat. La première préconisation ressortant de ce travail portait sur la nécessité d'aller vers le public en inscrivant les actions de sensibilisation dans des événements grand public et/ou en travaillant avec des structures « du quotidien » n'étant pas forcément spécialistes des thématiques CAE pour toucher de nouveaux publics moins sensibilisés.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<p>- Participer à l'évolution des pratiques de tous vers la sobriété énergétique</p>		<p>- Baisse de la consommation énergétique - Baisse des émissions de GES et des polluants</p>	
Descriptif de l'Action			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser ou relayer l'organisation d'au moins un temps fort annuel de sensibilisation. Ceux-ci peuvent se présenter sous forme de projections de films, ciné-débats, conférences thématiques, d'expositions photos, de sorties nature... L'organisation de ces actions sera, autant que possible tournée vers le grand public en étant présent sur l'espace public ou au sein de structures dont l'action n'est pas spécifiquement tournée vers les thématiques CAE pour sensibiliser un public familial ou éloigné de ces enjeux.</li> <li>- Relayer/appuyer autant que possible les initiatives de sensibilisation des structures associatives, communales ou privées</li> <li>- Renforcer les liens avec les enseignants, via les Inspecteurs de l'éducation nationale ou les référents "éco-délégués", pour mieux intégrer les enjeux CAE dans le milieu scolaire.</li> <li>- Poursuivre le déploiement du dispositif Eco-école sur le territoire et proposer aux écoles des actions de sensibilisation sur la thématique Énergie / Climat (8 écoles pour commencer) mais aussi autour de l'alimen-</li> </ul>			

- tation via le dispositif « Plaisir à la cantine » et des déchets à travers l'action des ambassadeurs du tri.
- développer les actions d'appropriation des enjeux environnementaux par les jeunes et jeunes adultes, notamment en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, et soutenir la mobilisation des jeunes pour le climat.

SBAA s'appuiera sur les associations du territoire pour développer ces animations mais aussi sur les communes (via leurs services jeunesse, culture, environnement) et les services/structures communautaires intervenant déjà en éducation à l'environnement comme la Maison de la Baie, la Réserve Naturelle et le service prévention déchets pour qu'ils puissent explorer la thématique CAE lorsque c'est possible.

En parallèle l'Agglomération continuera à soutenir les actions de sensibilisation de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, acteur reconnu sur le territoire sur ces thématiques et qui organise régulièrement des balades thermiques, des visites de chantiers, des forums...

Des sessions de Trak'O Watt (porté par l'ALEC en 2015) ou Défi familles à énergie positive (porté par l'association KI-KAFEKOI en 2022-2023) pourront être renouvelées et élargies, tout comme les conversations carbonées. Le Conseil de développement a notamment souligné l'intérêt des citoyens pour les défis collectifs et leur pertinence pour engager des changements de pratiques sur le long terme.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération, ALEC
<b>Partenaires</b>	Communes, Établissements scolaires, Associations (ALEC, ABIEG 22, Les Petits Débrouillards, Maison de la Terre...), Conseil de développement...
<b>Calendrier</b>	Dès 2018
<b>Budget</b>	Variable en fonction des projets + temps agents
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations organisées par an</li> <li>- Nombre d'écoles labellisées Eco-Ecole</li> </ul>	

N°	Nom Action		
42	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau		
<b>Orientation</b>	1 et 6	<b>Thématique</b>	Sensibilisation / Eau
<b>Contexte</b>			
<p>Dès 2018, l'état des lieux Cit'ergie a préconisait l'amélioration de la sensibilisation des usagers aux économies d'eau. Parallèlement la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) constatait des réseaux d'assainissement trop souvent obstrués par des déchets (notamment lingettes) jetés dans les sanitaires.</p> <p>L'année 2022 aura été marquée par un épisode de sécheresse important. Ces épisodes sont amenés à se multiplier dans les années à venir et la question du partage de l'eau sera de plus en plus prégnante.</p> <p>Il est donc nécessaire de développer l'information sur les économies d'eaux et les bonnes pratiques pour une bonne qualité de l'eau. Le conseil de développement soulignait par ailleurs dans sa contribution des attentes importantes des citoyens pour être accompagnés et outillés pour mieux agir sur leur consommation d'eau.</p> <p>Une campagne de sensibilisation du grand public est lancée au 14 avril 2023, pour une durée de 8 mois. Par la mobilisation de différents supports de communication (réseaux sociaux, affichages, magazine, etc.). Cette campagne diffuse des messages et conseils ciblés pour favoriser les économies d'eau et les réutilisations par les particuliers.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer un maximum d'usager des bonnes pratiques</li> <li>- Permettre aux usagers un meilleur suivi de leur consommation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre de m<sup>3</sup> consommés par habitant</li> <li>- Réduction des rejets de déchets</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>1) Améliorer la sensibilisation du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger des articles réguliers sur les économies d'eau et la préservation de l'eau, des réseaux et des installations dans le magazine de l'agglo et les bulletins communaux,</li> <li>- Mettre en œuvre le projet de rédaction d'une lettre inf'eau pratique à envoyer avec les contrats d'abonnement</li> <li>- Développer la sensibilisation sur le site internet</li> <li>- Favoriser la réutilisation des eaux pluviales en lien avec les programmes de déconnexion chez les particuliers (Fiche 28).</li> </ul> <p>2) En 2023, l'Agglomération porte une réflexion sur la tarification de l'eau potable, dans l'objectif de la rendre davantage incitative. Aujourd'hui dégressive avec la quantité d'eau consommée, le travail en cours vise à inverser la courbe tarifaire (vers une tarification progressive).</p> <p>3) Accompagner la réduction de la consommation d'eau par les acteurs économiques : il s'agit notamment d'inciter les industriels et agriculteurs à développer une expertise process</p> <p>4) Définir une stratégie de déploiement de la télé-relève</p>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>		Saint-Brieuc Armor Agglomeration	
<b>Partenaires</b>			
<b>Calendrier</b>		Printemps 2023 : lancement de la campagne de sensibilisation Fin 2023 : décision politique concernant la tarification Printemps 2024 : Accompagnement des acteurs économiques :	

	Stratégie de déploiement de la télé-relève : A définir
<b>Budget</b>	A définir
<b>Financement possible</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)</li> <li>- L'évolution de la consommation d'eau en moyenne par habitant</li> </ul>	

N°	Nom Action		
43	Informer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur en lien avec la santé		
<b>Orientation</b>	1 et 6	<b>Thématique</b>	Sensibilisation / Air
<b>Contexte</b>			
<p>La qualité de l'air sur Saint-Brieuc Armor Agglomération est 88% de l'année dans un état « bon à très bon » selon Air Breizh, néanmoins en 2016, les Côtes d'Armor ont connu 11 jours de dépassements des seuils de pollution de l'air.</p> <p>Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'air intérieur n'est pas moins pollué avec une pollution 5 à 10 fois supérieure que l'air extérieur selon l'observatoire de la qualité de l'air intérieur.</p> <p>Que ce soit l'air intérieur ou extérieur, ce sont des sujets encore peu connus du grand public, alors qu'il peut être confronté quotidiennement à la pollution et que cette dernière a des effets non négligeables sur la santé. Selon Santé Publique France, la pollution de l'air due aux particules fines est responsable de 48 000 décès en 2016 en France.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la prise de conscience sur ces thématiques</li> <li>- Réduire les problèmes de santé liés aux différents polluants</li> <li>- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance de la problématique</li> <li>- Changement de comportement dans les pratiques individuelles</li> <li>- Sur du long terme, une baisse des émissions</li> <li>- Réduction de l'exposition des personnes aux polluants intérieurs.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la qualité de l'air extérieur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en avant, faire connaître les outils de surveillance de la qualité de l'air (station de Balzac - Air Breizh) et des pollens (station sur l'Hôpital Y Le Foll – Capt'Air Bretagne).</li> <li>- Informer les habitants sur la pollution atmosphérique de fond en variant les supports (conférence, site internet, magazine et bulletins communaux,...) Insister sur la problématique de la mauvaise combustion du bois.</li> <li>- Travailler avec la Préfecture et les communes pour une meilleure diffusion des informations en cas de dépassement des seuils, notamment dans les écoles.</li> <li>- Poursuivre la gratuité des bus et l'arrêt des grosses chaufferies bois lors de dépassements de seuil (niveau 10).</li> <li>- Organiser une formation des élus et des personnes en charge des espaces verts de SBAA et des communes afin de connaître et améliorer la prise en compte des essences à planter et à éviter afin de réduire les risques d'allergie.</li> </ul> </li> <li>- Pour la qualité de l'air intérieur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser un temps d'information à destination des élus et des agents communaux sur la thématique et en lien avec la réglementation.</li> <li>- Organiser une conférence grand public sur l'impact de l'air intérieur sur la santé, les polluants et les alternatives</li> </ul> </li> <li>- Faire le lien avec le Contrat Local Santé</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>		Saint-Brieuc Armor Agglomération, Air Breizh, Capt'Air Bretagne,	
<b>Partenaires</b>		Communes, Etat, Région	
<b>Calendrier</b>		Dès 2018	

<b>Budget</b>	18000 €/an (partenariats avec Air Breizh et Capt'Air Bretagne ) Budget spécifique à définir pour des animations
<b>Financement possible</b>	Région et Etat dans le cadre du PRSE3
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'animations/formations/information réalisées par SBAA par an</li> <li>- Les nombres de personnes recevant les bulletins polliniques et les indices de qualité de l'air</li> </ul>	

N°	Nom Action		
44	Mettre en place le Plan d'Actions Qualité de l'Air		
Orientation	1 et 6	Thématique	Air
Contexte			
<p>La loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 (LOM) adoptée le 24 décembre 2019, a introduit un renforcement du volet qualité de l'air des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des collectivités de plus de 100 000 habitants avec une échéance de mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour ces collectivités, un plan d'actions Qualité de l'Air (PAQA) spécifique doit être élaboré et annexé au plan d'actions général du PCAET.</p> <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération fait donc partie des collectivités obligées.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la prise de conscience sur ces thématiques</li> <li>- Réduire les polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air extérieur</li> <li>- Réduire les problèmes de santé liés aux différents polluants</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en compte de la problématique</li> <li>- Changement de comportement dans les pratiques individuelles, notamment sur la mobilité.</li> <li>- Sur du long terme, une baisse des émissions</li> </ul>	
Descriptif de l'Action			
<p>Le contenu du PAQA, décrit dans l'article L.229-26 du Code de l'environnement, doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir des <b>objectifs territoriaux</b> biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins <b>aussi exigeants que ceux prévus au niveau national</b></li> <li>• réaliser une <b>étude d'opportunité</b> portant sur la création d'une ou plusieurs <b>zones à faibles émissions mobilités (ZFEm)</b>, sur tout ou une partie du territoire. Le contenu de cette étude expose les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus et évalue la pertinence d'une ZFEm au regard des objectifs énoncés dans le plan d'actions qualité de l'air du PCAET.</li> <li>• définir les solutions à mettre en œuvre en terme d'<b>amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles</b> à la pollution atmosphérique.</li> </ul> <p>L'agglomération doit donc identifier et localiser les établissements recevant du public (ERP), évaluer et limiter les impacts de la qualité de l'air sur le public concerné.</p>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération,		
<b>Partenaires</b>	Communes, Etat, Air Breizh		
<b>Calendrier</b>	2025		
<b>Budget</b>	Temps agents ou stagiaire		
<b>Financement possible</b>			
Indicateurs de suivi			
- Réalisation études et mise en place PAQA			

N°	Nom Action		
45	<b>Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat</b>		
<b>Orientation</b>	6	<b>Thématique</b>	Participation
<b>Contexte</b>			
<p>La démarche PCAET portée par l'Agglomération nécessite d'être menée avec les différents partenaires (institutionnels, associatifs, économiques, ...). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont déjà investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation, lors des comités techniques ou en remplissant un cahier d'acteurs du Plan Climat.</p>			
<p>Le choix de gouvernance du Plan Climat qui a été fait par les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération est de renforcer ces partenariats et la participation citoyenne lors des phases de mise en œuvre et de suivi du programme d'actions, dans le cadre d'une animation territoriale large et impliquante.</p>			
<p>La consultation des citoyens afin d'adapter l'action de l'agglomération et le contenu du PCAET est également passée par différents travaux d'enquête :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• en 2020 , une enquête de l'agglomération a permis d'obtenir le regard de près de 700 citoyens sur le sujet de l'adaptation au changement climatique</li> <li>• dans le cadre du bilan à mi-parcours, le Conseil de développement de SBAA a recueilli les impressions des habitants concernant l'évolution de leurs pratiques quotidiennes sur différentes thématiques abordées par le PCAET. Cette enquête a reçu près de 350 réponses.</li> </ul>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les actions du PCAET à l'ensemble des partenaires et de la population</li> <li>- Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET</li> <li>- Développer un PCAET plus performant avec l'apport de connaissances et de l'investissement des acteurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise de conscience des enjeux climat-air-énergie par la population</li> <li>- Cohérence du PCAET prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<p>- Tout au long de la démarche PCAET, les différentes actions seront précisées et mises en œuvre avec les différents partenaires et acteurs concernés afin qu'elles répondent au mieux aux différents enjeux du PCAET. De plus, de nouveaux partenaires et nouvelles actions pourront à tout moment venir enrichir le programme d'actions.</p>			
<p>- Le comité technique partenarial continuera à se réunir deux fois par an et un forum de la transition énergétique et climatique sera organisé une fois par an en invitant les partenaires au-delà du comité technique partenariat, ainsi que les citoyens intéressés. Ce forum sera l'occasion de mettre en avant les initiatives du territoire et de faire le bilan annuel du plan climat.</p>			
<p>- A côté de ces rendez-vous formels, l'animation territoriale passera par des rdv spécifiques avec les partenaires, par des rencontres conviviales et une invitation des parties prenantes du Plan Climat à assister aux animations et conférences organisées par l'Agglomération et les autres acteurs de la sensibilisation sur le territoire.</p>			
<p>- Une charte d'engagement a été proposée aux partenaires en 2019. Un point sera fait pour voir si cette charte est à reconduire en l'état ou à adapter avant de relancer une mobilisation pour la signature.</p>			
<p>- Un travail sera mené pour améliorer la représentativité des habitants mobilisés jusqu'alors en travaillant notamment sur l'espace public et en lien avec les jeunes (fiche action 41)</p>			

- Une animation particulière sera mise en place pour les communes dont l'implication autour du PCAET est essentielle et qui sont le relai privilégié auprès des habitants.

<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>Partenaires</b>	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir
<b>Calendrier</b>	Dès le second semestre 2018
<b>Budget</b>	0,5 ETP
<b>Financement possible</b>	Le contrat d'objectifs territoriaux énergies climat de l'Ademe
<b>Indicateurs de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'animations/réunions par an et le nombre de personnes présentes</li> <li>- Nombre de chartes d'engagement signées</li> </ul>	

N°	Nom Action		
46	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes		
<b>Orientation</b>	5 et 6	<b>Thématique</b>	Participation
<b>Contexte</b>			
<p>Le Plan Climat Air Energie étant territorial, les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs sont pilotées par l'Agglomération avec, ou par d'autres acteurs. D'autres parts, de nombreuses structures sont partenaires des actions.</p> <p>De ce fait, et en cohérence avec les choix faits en matière d'animation territoriale, le suivi et l'évaluation sera réalisé avec l'ensemble des parties prenantes et en toute transparence.</p>			
<b>Objectifs</b>		<b>Effets attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les actions du PCAET, leur niveau d'avancement et leurs impacts à l'ensemble des partenaires et de la population</li> <li>- Pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et à terme de l'atteinte des objectifs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une culture commune</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'Action</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des fiches actions possèdent des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'état d'avancement des projets. Chaque année, il sera demandé au(x) pilote(s) de les renseigner.</li> <li>- D'autre part, les objectifs fixés pour le territoire en termes de réduction des gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des consommations d'énergie entre autres, l'ont été en fonction des résultats du diagnostic. Pour évaluer l'atteinte des objectifs les données du diagnostic seront mises à jour.</li> <li>- Cet état d'avancement sera présenté annuellement aux parties prenantes pour recueillir leurs avis et ressentis et pouvoir ainsi compléter le bilan quantitatif par une analyse qualitative.</li> <li>- Les actions répondants à la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) bénéficieront d'un suivi spécifique. Permettant de mesurer la note attribuée à l'Agglomération en fonction du référentiel.</li> <li>- Le suivi évaluation prendra enfin en compte les nouvelles actions, ajoutées en cours de programme, pour s'assurer l'atteinte des objectifs.</li> </ul>			
<b>Pilote / Maître d'ouvrage</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
<b>Partenaires</b>	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir		
<b>Calendrier</b>	à chaque fin d'année		
<b>Budget</b>	Intégré dans le temps consacré à l'animation territoriales		
<b>Financement possible</b>	Le contrat d'objectifs territoriaux énergies climat de l'Ademe		
<b>Indicateurs de suivi</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de réunions organisées sur le suivi/évaluation</li> <li>- Le nombre d'indicateurs renseignés</li> <li>- Trajectoire vers l'atteinte des objectifs chiffrés</li> </ul>			